

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 51 (1966)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, juin 1966
51^e année N° 6

Le Messenger Raiffeisen

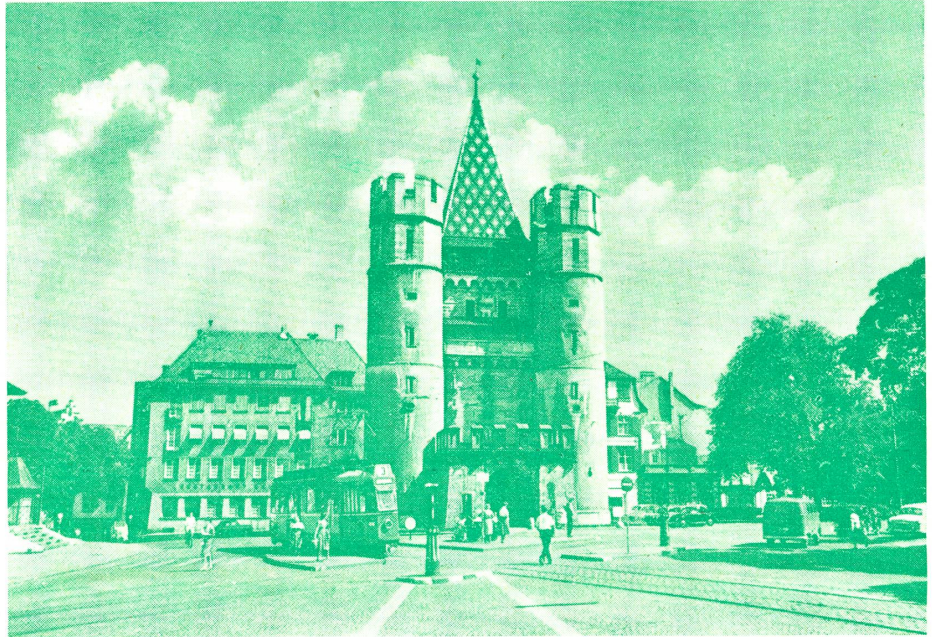
J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

**Union suisse
des Caisses de crédit mutuel
Système Raiffeisen**

**63^e Congrès
Raiffeisen suisse
18 et 19 juin 1966**



La porte Spalen

PROGRAMME GÉNÉRAL

Samedi 18 juin

- 10.45 *Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement* de l'Union dans la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons. Traduction simultanée.
- 12.00 Dîner dans les hôtels et restaurants assignés de Bâle.
- 14.30 *Assemblée ordinaire des délégués* dans la salle des Congrès de la Foire suisse. Ordre du jour statutaire. Traduction simultanée.
- 18.15 Souper dans les hôtels et restaurants assignés à Bâle.
- 20.15 *Soirée familiale folklorique* dans la salle des Congrès de la Foire suisse.

Dimanche 19 juin

Possibilités d'assister aux services religieux à Bâle (voir avis spécial).
Programme d'excursions avec dîner en cours de route ou à Bâle.

Bienvenue à Bâle!

Au nom du Gouvernement, j'ai l'insigne honneur de souhaiter aux délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, la plus cordiale bienvenue à Bâle.

En cette période où tout concourt à l'accroissement constant des entreprises économiques, nous ne pouvons qu'apprécier à sa juste valeur l'appui précieux que représente pour notre communauté l'entraide coopérative en faveur des petites exploitations paysannes et artisanales. Les prestations économiques de vos institutions hautement considérées méritent notre reconnaissance et notre admiration. Nous souhaitons à vos délégués un agréable séjour en nos murs et, à vos assises, un succès complet.

Lukas Burckhardt,
docteur en droit
Chef
du Département des finances
de Bâle-Ville

CONVOCATION des Caisses affiliées à la

63e assemblée ordinaire des délégués

le samedi 18 juin 1966, à 14 h. 30 précises, dans la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons à Bâle

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture de M. G. Eugster, Dr en méd. vétérinaire et ancien conseiller national, président de l'Union.
2. Désignation des scrutateurs.
3. *La situation du mouvement Raiffeisen suisse en 1965*, conférence du directeur A. Edelmann, Dr en droit.
4. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1965 et rapport du directeur P. Schwager.
5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance, par M. René Jacquod, conseiller national, président.
6. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et des propositions touchant notamment la répartition du bénéfice.
7. Résolution concernant les mesures propres à encourager l'épargne.
8. Divers et discussion générale.

Droit de délégation, selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 12 mai 1966.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président : G. EUGSTER

Le vice-président : P. SCHIB

Avant-propos sur le Congrès

L'an dernier, c'est la Suisse romande qui avait eu l'honneur d'accueillir les raiffeisenistes suisses. Ils ont gardé le meilleur des souvenirs de leurs assises de Genève. Cette année, c'est au tour de la Suisse alémanique, et Bâle, la grande métropole du nord-ouest, s'appête à les recevoir avec un empressement tout particulier, aussi chaleureux que celui qu'elle leur avait réservé en 1941 déjà, puis successivement en 1952 et en 1960. Ainsi se continue l'excellente tradition qui veut que le Congrès ait lieu alternativement dans les différentes régions du pays.

Centre d'affaires de premier ordre, point de départ de la navigation rhénane, Bâle est devenue un des moteurs de la vie économique du pays par ses industries et son commerce prospères, ainsi que par sa Foire suisse qui s'y tient chaque printemps. Les modestes « banquiers » villageois que sont nos congrès-

sistes se trouveront à Bâle dans la cité des grands financiers. Au début du capitalisme, les échoppes de changeurs réglèrent déjà les échanges financiers du courant commercial traversant la ville. Au XIX^e siècle, l'industrialisation progressive nécessita la fondation de banques. Un des plus importants instituts financiers suisses, auquel vinrent s'ajouter les succursales de plusieurs grandes maisons de crédit, fondèrent le renom de Bâle comme centre bancaire. En outre, on trouve sur la place plusieurs vieilles banques privées, de brillante réputation. Dans les opérations financières, Bâle a joué de tout temps un rôle considérable et c'est pour cette raison qu'elle a été désignée, en 1930, comme siège de la Banque des règlements internationaux.

Bâle-Campagne doit sans doute à cet avantage d'avoir été parmi les premiers cantons à s'assurer les avantages des coopératives

rurales d'épargne et de crédit lancées par le curé Traber. En effet, la première Caisse Raiffeisen bâloise a été fondée en 1901, à Ettingen, avec le concours du pionnier Traber lui-même, cela deux ans après la fondation de la caisse-mère de Bichelsee. Elle était la quatrième du genre en Suisse et fit partie du groupe des dix premières Caisses qui ont signé le procès-verbal de l'assemblée constituante de l'Union suisse en 1902.

Bâle-Campagne compte aujourd'hui 14 Caisses prospères avec 2954 sociétaires et 13 747 déposants d'épargne. La somme globale de leurs bilans atteint 76,1 millions de francs avec 2,6 millions de réserves. Le chiffre d'affaires de 168 millions donne la mesure de leur activité.

Ces 14 Caisses sont groupées en une « Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne », fondée en 1922 et que préside actuellement M. Paul Müller, maître secondaire, président de la Caisse d'Oberwil.

Il est intéressant de préciser que le canton de Bâle-Ville reste le seul sur le territoire duquel il n'existe aucune Caisse Raiffeisen. Ses deux petites communes-faubourgs de Riehen et de Bettingen sont à tel point englobées dans la ville que ce demi-canton conserve sa pure physionomie de ville-canton. Aucun de ses quartiers n'a le caractère rural qui permettrait l'épanouissement d'une Caisse de crédit mutuel du système Raiffeisen.

Mais les raiffeisenistes de Bâle-Campagne n'en sont que plus actifs. Aussi, invitent-ils leurs frères coopérateurs suisses à venir nombreux à Bâle les 18 et 19 juin prochains. Ils leur souhaitent d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

Le déroulement du Congrès restera bien dans la ligne des solennelles manifestations raiffeisenistes que furent celles des années précédentes.

Le *vendredi 17 juin*, les Conseils de l'Union tiendront séance pour l'ultime mise au point des travaux du Congrès.

La journée du *samedi 18 juin* sera réservée tout entière au travail, c'est-à-dire à l'accomplissement du mandat dont les délégués sont chargés. En effet, dès 10 h. 45 déjà, et en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tiendra sa 24^e assemblée générale ordinaire à la salle des fêtes de la Foire suisse. Nous en publions la convocation dans ce numéro.

Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants assignés, exactement à 14 h. 30, également au Pavillon des congrès de la Foire suisse, se déroulera la 63^e assemblée des délégués des Caisses affiliées. Selon la coutume, les Romands trouveront sur les tables les appareils écouteurs qui assureront l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand.

Le déroulement de l'assemblée, ainsi allégé, maintiendra une atmosphère des plus sereines.

Sitôt après le message inaugural du président de l'Union et l'allocution du représentant du gouvernement bâlois aura lieu, conformément à l'ordre du jour statutaire, la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports, exposant la situation du mouvement et développant certains problèmes d'actualité, présenteront naturellement un vif intérêt.

L'assemblée entendra ensuite, en français d'abord, puis en allemand — donc exceptionnellement sans écouteurs — le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Elle sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur les propositions touchant la répartition du bénéfice. En augmentation de 60,6 millions de francs ou de 10,5 %, son bilan s'élève à 639,6 millions de fr. L'excédent d'exploitation atteint le montant de 1 591 809,17 fr. que les organes de l'Union proposent d'utiliser de la manière suivante : 945 000 fr. pour le paiement d'un intérêt de 4 ½ % aux parts sociales, versement de 600 000 fr. au fonds de réserve, qui se montera ainsi à 9,7 millions et report du solde de 46 809,17 fr. à compte nouveau.

Si l'ordre du jour ne prévoit, cette année, ni élections statutaires, ni conférence particulière, la direction de l'Union a cependant jugé à propos de lancer un appel en faveur de l'épargne dont la nécessité se présente au triple point de vue de la formation sociale du peuple, du soutien de la lutte contre le renchérissement de la vie et de l'amélioration des disponibilités sur le marché de l'argent. En votant une résolution concernant les mesures propres à encourager l'épargne, les délégués voudront témoigner de leur volonté de travailler au renforcement de l'équipement économique du pays face à la surchauffe.

Pour clore dignement cette journée officielle tout occupée au travail, les congressistes prendront pour la troisième fois le chemin de la Foire suisse, où se déroulera la traditionnelle soirée familiale. Pour sa réussite, le concours des meilleures sociétés artistiques et folkloriques est assuré. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère confédéral fera le charme de cette dernière rencontre générale.

La journée du *dimanche 19 juin* sera entièrement réservée, après l'heure des divers services religieux, aux joies des excursions, soit en car dans les environs de Bâle, soit en croisière sur le Rhin, avec repas en cours de route.

Bref, toute l'organisation du Congrès 1966 est conçue avec la minutie tant appréciée chaque année, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour dans les murs de Bâle. Sa régie est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du secrétariat central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux délégués la possibilité de concilier l'accomplissement du devoir avec les agréments du voyage.

Nous donnons donc rendez-vous aux congressistes les 18 et 19 juin prochains à Bâle et leur souhaitons surtout, qu'oubliant

pour quelques heures leurs objets d'inquiétude et leurs soucis journaliers, ils sachent trouver, dans cette brève halte sur sol bâlois, toute la sérénité qui les aidera à dépasser les difficultés pour s'unir dans une foi commune en l'esprit de notre patrie.

Puissent les débats du Congrès de Bâle manifester, selon la tradition la véritable ambiance raiffeiseniste ! Puissent ces heureux contacts raffermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse !

Fx.



La Foire suisse d'échantillons à Bâle, du 16 au 26 avril 1966, a célébré son cinquantenaire. L'esplanade devant la Foire avec le nouveau bâtiment du Rosental. (Photo Zimmermann)

La Foire suisse de Bâle se réjouit de recevoir les délégués des Caisses Raiffeisen

La Foire suisse d'échantillons est, certes, domiciliée à Bâle ; elle a assurément marqué la ville de son sceau ; il est non moins vrai aussi qu'elle perpétue une très ancienne tradition se fondant sur un décret impérial datant de 1471 — mais, réellement bâloise, ou même que bâloise, la Foire suisse d'échantillons ne l'est pas.

Le Bâlois a la réputation d'avoir la langue pointue, parfois on le dit réservé et cachottier ; et tous ces objets d'art de grande valeur dont foisonne la ville, elle ne les prodigue pas au visiteur. Il doit les découvrir lui-même, en flânant et en explorant avec soin les rues et les ruelles, car ils se cachent à ses yeux, en des endroits presque trop discrets, mais combien charmants et idylliques ; et seul l'initié, depuis longtemps fa-

miliarisé avec la ville, pourra s'approcher librement de tout ce qui rend Bâle si chère et si sympathique. C'est presque en secret que le Bâlois vient en aide à son prochain ; car il serait indélicat, ne serait-ce que d'en parler.

Toutes ces particularités bâloises, l'ironie et l'extrême réserve, ces lumières cachées sous le boisseau et ces services les plus variés rendus sans affectation et sans bruit, ne conviennent pas à la Foire suisse d'échantillons. C'est une enfant de notre cité qui, à sa manière, sort de l'ordinaire. Et, pourtant, ne sont-ce pas précisément ces enfants-là qu'on affectionne parfois le plus ? Ceux qui ne répondent pas aux modèles standards ?

Une foire ne peut se permettre de jouer avec l'ironie et d'avoir la langue trop bien

aiguisée ; elle se doit de rapprocher dans un même esprit de bienveillance et de cordialité exposants et visiteurs. La Foire suisse d'échantillons a réussi ce miracle pour la 50^e fois cette année. Passé un million de visiteurs, dont plus de 100 000 étrangers de 107 pays, se sont pressés dans les différentes halles pour y admirer les produits de qualité supérieure de l'industrie et de l'artisanat suisses que 2644 exposants avaient à présenter à leurs hôtes sur une surface de 16 hectares (ce qui correspond à celle de 2 à 3 exploitations agricoles de moyenne grandeur).

Une foire ne doit pas être circonspecte ; entre une attitude trop réservée et une publicité tapageuse, il lui faut trouver le juste milieu d'une propagande de bon aloi. Chaque fois qu'apparaissent, à fin mars, en Suisse et loin à la ronde à l'étranger — comme c'est le cas depuis 50 ans — les affiches de la Foire suisse d'échantillons, n'est-ce pas déjà une réclame, modeste il est vrai, mais combien importante et soigneusement préparée qui, telle une fenêtre entrouverte, se présente à l'œil critique du futur visiteur ? Une exposition rétrospective des affiches de la foire des 5 dernières décennies, organisée dans le cadre de la manifestation jubilaire de cette année, démontre fort éloquemment combien la Foire de Bâle est une enfant de son temps, mais aussi combien elle s'efforce de tirer le meilleur parti de ce temps.

Trait d'union entre producteurs et consommateurs, entre l'offre et la demande, une foire se doit de présenter ses échantillons avec goût et originalité, de manière à éveiller l'intérêt et à retenir l'attention. Les 25 halles d'exposition, réparties entre 4 bâtiments principaux formant en quelque sorte un quartier propre du Petit-Bâle, sur la rive droite du Rhin, remplissent à merveille ce rôle. Le complexe central longitudinal, datant, pour l'essentiel, des années 30, mais encore agrandi et transformé par la suite, en 1947-1948 et en 1958, comprend aujourd'hui les halles 1 à 7 abritant respectivement l'horlogerie et la bijouterie, ainsi que d'autres groupes importants du secteur technique, telles que la mécanique de précision, la grosse construction mécanique, la métallurgie, l'industrie des machines-outils (alternant avec celle de la chaudronnerie et des radiateurs, et la manutention technique), de même que l'optique, la photo, les cosmétiques, etc. L'imposant immeuble, avec une vaste cour circulaire intérieure et une horloge monumentale sur l'une des façades, construit en 1953-1954 d'après les plans du professeur Hans Hofmann, constitue le centre proprement dit des biens de consommation. Outre les sections de l'industrie textile et de l'habillement, avec leurs pavillons collectifs particulièrement attractifs par leur

note moderne « Création », « Madame et Monsieur » et « Centre du tricot », on y trouve aussi des équipements pour hôtels, restaurants et autres cuisines communautaires, ainsi que des ameublements, des livres, de la maroquinerie et des chaussures, des machines pour le ménage, de la verrerie, de la porcelaine et des jouets.

Pas plus tard que l'année dernière, enfin, couronnement d'une longue période de constructions, le plus moderne et le plus vaste des bâtiments de la Foire de Bâle a pu être affecté intégralement à sa destination. Érigé en un temps record, entre deux foires, il comprend les halles 22 à 25 aménagées sur 4 étages. Cet édifice à l'architecture sobre et strictement utilitaire reçoit tous les deux ans alternativement le groupe de l'électrotechnique industrielle et celui des véhicules lourds (autocars, camions et remorques), et, annuellement, le matériel d'installation électrique, l'éclairage, les matières plastiques, ainsi que le groupe « bureau ». L'aménagement d'un studio de radio et de télévision constitua, en outre, l'une des nouveautés de la Foire 1966.

Quant à la halle 8, nous l'avons sciemment réservée pour la fin. Érigée en 1942, elle fut d'abord recouverte d'une toiture en bois à l'architecture fort remarquable loin à la ronde ; sa forme actuelle lui revint en 1960, à l'occasion des manifestations organisées pour le 500^e anniversaire de la fondation de l'Université de Bâle. En tant que centre du secteur de la construction, elle comprend notamment les matériaux et les éléments de construction, ainsi que le jardinage. Mais, durant le reste de l'année, elle sert aussi de halle de congrès. C'est ainsi qu'elle hébergera les 17 et 18 juin prochains les congressistes de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, auxquels la Foire suisse d'échantillons souhaite tout particulièrement une cordiale bienvenue. Puissent les délégués venus de toutes les régions du pays se sentir à l'aise dans cette salle des congrès, la plus grande de Suisse avec ses 4000 places assises, et se convaincre simultanément que les halles ne restent nullement

abandonnées en dehors des 11 jours que dure la Foire suisse d'échantillons.

Ses salles de conférence et autres grands locaux accroissent encore le renom de Bâle en tant que ville de congrès. Depuis 1957, différentes halles sont en outre régulièrement occupées par des foires spécialisées à participation internationale. Pour cette année seulement, elles sont au nombre de 8 : la Foire internationale de la manutention technique « IFM 66 » et la 3^e Exposition internationale de boulangerie-pâtisserie viennent d'avoir lieu. En juin s'ouvrira la 8^e Foire européenne de matériel didactique « DIDACTA » et, en septembre, la 4^e Exposition internationale spécialisée en quincaillerie, outils, articles de ménage « INTERFEREX 66 », ainsi que la 1^{re} Foire internationale des industries nucléaires « NUCLEX ». La 5^e Foire internationale pour le travail du bois « HOLZ 66 » et le 3^e Salon international de la technique des laboratoires, de la technique de mesure et de l'automatique en chimie « ILLMAC 66 » leur succéderont en octobre. Le 1^{er} Salon international des traitements de surface « OBERFLAECHE 1966 SURFACE » terminera, en novembre, cette couronne de foires spécialisées.

Des spécialistes et experts des branches et facultés les plus variées se donnent rendez-vous ici ; les parties intéressées des nations les plus diverses, hommes de métier ou acheteurs éventuels, évaluent et comparent les articles de leur branche qui leur sont offerts. Et tous, exposants, clients, participants à une quelconque assemblée, congressistes, entrent ainsi inévitablement en contact avec la ville, si différente de la foire, cette foire qui, pourtant, se confond avec elle. A tel point, d'ailleurs que cette halle 8, précisément, dans laquelle se tient le Congrès Raiffeisen et où tant d'autres manifestations locales ont lieu, a été appelée la « Halle bâloise » : le Bâlois aime, en effet, « sa » foire ; il en est fier et en connaît l'importance. Car, en plus des particularités qu'on lui a attribuées d'entrée, il est encore ouvert, audacieux et hospitalier. La Foire suisse d'échantillons essaie de l'imiter.

(Traduction d'un texte de Franz Kobald.)

Bâle sous le signe de la navigation sur le Rhin

(traduit d'un texte d'Ernst Mory, de l'Office de la navigation sur le Rhin, à Bâle)

Lorsqu'il est question de Bâle, on pense aussitôt aux ports du Rhin ou aux industries chimiques. Tous deux, certes, ont grandement contribué à conférer et à maintenir à la ville son visage d'important centre financier et commercial.

Ce n'est pas à tort qu'on dit de Bâle qu'elle est la plaque tournante du trafic euro-

péen. En effet, depuis la plus haute antiquité, les routes commerciales du nord au sud et de l'est à l'ouest se croisent en cet endroit, géographiquement bien situé. Des millions de tonnes de marchandises arrivent chaque année à Bâle, d'où elles sont ensuite acheminées vers les destinations les plus diverses. Or, le Rhin et sa navigation sont étroitement

mêlés à cette activité ; de tous temps régna sur cette voie d'eau et, par conséquent aussi dans la région bâloise, un intense trafic. La navigation fluviale moderne en direction de la vieille cité rhénane, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date du début de ce siècle.

Depuis l'arrivée du premier convoi de remorqueurs à Bâle, le 2 juin 1904, jusqu'à ce jour, la navigation suisse sur le Rhin a subi bien des transformations. Jusque fort tard, dans les années 20, les transports fluviaux à destination de la Suisse gardèrent des proportions plutôt modestes. La création d'un parc de chalands et de péniches suisses, ainsi que la transition opportune du service de remorquage à la navigation marchande à traction diesel, permirent de raccourcir les temps de transport et, par conséquent, d'en améliorer les conditions, ce qui ne manqua pas d'accroître l'intérêt des chargeurs à la navigation sur le Rhin.

La Suisse, fortement industrialisée, mais pauvre en matières premières, en est réduite à importer de l'étranger ses produits de base et d'importantes denrées alimentaires. Les frais de transport y jouent un rôle essentiel. Or, la navigation rhénane en direction de Bâle a apporté, à cet égard, de gros avantages et les économies réalisées dans ce domaine sont considérables. Avec la navigation sur le Rhin, la Suisse dispose en outre d'un instrument régulateur de la politique tarifaire, à même d'influer sur les droits de transports ferroviaires étrangers au départ des ports de la mer du Nord, de l'Atlantique et de la Méditerranée. L'existence de la navigation rhénane a contraint les compagnies de chemin de fer à baisser leurs taxes pour certaines catégories de transport de marchandises à destination de notre pays.

Il n'est, dès lors, pas étonnant que, de modeste entreprise qu'elle était au début, la navigation suisse sur le Rhin se soit développée, dans le laps de temps relativement court d'un peu plus d'un demi-siècle, en un moyen de transport vital drainant un tiers, environ, de la totalité du commerce extérieur helvétique. Il est d'une grande utilité non seulement pour la contrée bâloise, mais encore pour l'économie suisse tout entière.

Le développement du trafic

Pour la première fois, en 1930, plus d'un million de tonnes de marchandises avaient été transbordées dans le port bâlois. Puis dans les années qui suivirent, on entreprit les travaux de régulation du Rhin entre Strasbourg et Bâle qui améliorèrent sensiblement les conditions de navigation. En 1935, le volume des transbordements s'élevait déjà à plus de deux millions de tonnes et, en 1937, il atteignit



Le port du Petit-Huningue

trois millions de tonnes. Au commencement de la deuxième guerre mondiale, la navigation à destination de la Suisse fut, tout d'abord, suspendue. Le Rhin formait en effet la ligne de démarcation entre les territoires belligérants. Dès 1941, toutefois, il fut à nouveau possible d'organiser des transports par bateaux en direction de Bâle. Ils servirent en majeure partie à approvisionner notre pays en charbon et furent, de ce fait, d'une importance capitale. A la suite des vastes destructions causées le long du Rhin vers la fin de la guerre, le commerce fluvial à destination de Bâle fut, derechef, interrompu en automne 1944; il ne put reprendre qu'au printemps 1946. Par la suite, le trafic ne cessa de se développer régulièrement, pour atteindre, à Bâle, des records de 4,6 millions de tonnes en 1951, 5,4 millions de tonnes en 1956, 6,9 millions de tonnes en 1960 et, finalement 8,6 millions de tonnes en 1965.

Les *arrivages*, qui représentent, dans la règle, 90 à 95 % de la totalité des transbordements, comprennent essentiellement des marchandises en vrac. Jusqu'en 1946, les combustibles solides venaient en tête, suivis des céréales et des fourrages, puis des combustibles liquides. De 1947 à 1960, alors que les combustibles solides constituaient toujours le contingent de marchandises le plus important, les matières inflammables liquides reléguèrent le groupe des céréales et des fourrages à la troisième place. Depuis 1960, on constate cependant une tendance régressive dans l'importation des combustibles solides au bénéfice des carburants et combustibles liquides. La demande croissante de dérivés du pétrole aussi bien dans le secteur industriel que pour l'usage domes-

tique est incontestablement la cause de ce décalage. En même temps, le groupe des métaux et machines de tous genres s'est considérablement développé et placé devant celui des céréales et des fourrages. Avec la mise en service de péniches à moteur rapides, au milieu des années 30, un volume accru de produits manufacturés les plus variés emprunte également la voie du Rhin en direction de Bâle.

Principales catégories de marchandises à l'arrivage en 1965

	tonnes
Carburants et combustibles liq.	3 387 980
Combustibles solides	1 125 145
Métaux en tous genres	673 749
Sables et graviers	652 214
Céréales	519 335
Autres marchandises	1 595 791

Les *sorties* de marchandises ne représentent, pour leur part, qu'une faible partie du volume entier des transports. Elles totalisent, dans la règle, environ 5 à 10 % du transbordement global annuel. C'est là une des particularités de la navigation suisse sur le Rhin. Elle résulte surtout de la structure économique de notre pays qui nous contraint à importer d'une part de grandes quantités de matières premières et, d'autre part, à exporter des produits de grande valeur il est vrai, mais pesant relativement peu. Les minerais, les métaux et machines de tous genres, le ciment, les appareils et produits chimiques constituent les principales catégories de marchandises en partance de Bâle.

*Catégories de marchandises
les plus importantes au départ de Bâle
en 1965*

	<i>tonnes</i>
Orge (transit)	111 390
Minerais de fer	81 169
Acier en barres et moulé	46 886
Ciment	45 224
Autres marchandises	376 367

Les installations portuaires du Rhin

Mais, avec l'ouverture de la navigation en direction de Bâle, il fallut aussi construire un port disposant des installations appropriées pour le transbordement et des entrepôts nécessaires. Le port de Saint-Jean fut le premier à être édifié, durant les années 1906 à 1911, sur la rive gauche du Rhin, au nord de la ville et à proximité de la frontière franco-suisse. Dans les années qui suivirent, il fut encore agrandi et amélioré.

Mais au cours des années 1919 à 1926 déjà, on construisit, en une première étape, sur la rive droite, à Petit-Huningue, le bassin I, ainsi que le petit bassin et le quai de transbordement. La seconde étape, de 1936 à 1942, vit l'achèvement du complexe comprenant notamment l'aménagement d'un deuxième bassin avec quais nord et sud.

Comme le voisinage des frontières nationales d'une part, et de la ville, d'autre part, empêchait une nouvelle extension des ports de Saint-Jean et de Petit-Huningue, le canton de Bâle-Campagne se décida à ériger de nouvelles installations portuaires en amont de la ville de Bâle, sur le territoire des communes de Birsfelden et de Muttenz. Ces ports, connus sous le nom de « Ports du Rhin de Birsfelden et d'Au », furent construits durant les années 1937 à 1940, et depuis lors, considérablement étendus.

Soucieux de sauvegarder en commun, par une étroite collaboration, l'intérêt identique que portent les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne sous tous les rapports au développement de la navigation sur le Rhin et à l'exploitation rationnelle des installations portuaires, les deux gouvernements cantonaux ont signé, en 1946, une convention réglant les modalités de cette coopération. Aux termes de celle-ci, l'administration et l'exploitation des installations portuaires du Rhin de Bâle-Campagne sont, depuis lors, subordonnées à l'Office de la navigation sur le Rhin du canton de Bâle-Ville. Tout en garantissant leur autonomie financière, les deux ports sont considérés comme un tout et administrés selon le principe d'une égalité absolue. Pour bien souligner la volonté de cette parité et de cette collaboration, les deux complexes portuaires de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont reçu la désignation

officielle de « ports du Rhin des deux Bâle ».

Faisant preuve d'audace et au prix de grosses dépenses, les deux cantons précités ont donc édifié cette œuvre imposante que sont les ports du Rhin des deux Bâle. Les terrains affectés aux installations portuaires restent propriété des cantons ; ils construisent à leurs frais tout ce qu'exige l'infrastructure d'un port, tels que quais, bassins, routes, voies ferrées. Un droit de superficie sur l'emplacement ainsi aménagé est cédé à des entreprises portuaires et de transbordement, entrepôts, silos, réservoirs, etc. Les ports du Rhin des deux Bâle forment ainsi un magnifique ensemble réalisé en commun par les collectivités publiques et l'économie privée.

Aujourd'hui, les installations portuaires occupent une surface totale de 1,3 million de m², dont 627 000 m² à Bâle-Ville et 683 000 m² à Bâle-Campagne. Le port de Petit-Huningue est le seul à disposer de deux bassins ; les autres installations se trouvent directement au bord du fleuve, au fil de l'eau. La longueur utile des quais de transbordement s'élève à 6 km. en chiffre rond.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la navigation sur le Rhin et les ports des

deux Bâle revêtent une importance considérable pour l'économie de notre pays. L'essor qu'a pris la navigation fluviale à destination de la Suisse, on le doit, en premier lieu, au fait que le trafic entre Bâle et la mer est soumis à un régime international très libéral, ancré dans les Actes de Mannheim de 1868, dont l'article premier dit en substance :

« La navigation sur le Rhin et ses embouchures, de Bâle à la mer, aussi bien en amont qu'en aval, doit, compte tenu des dispositions fixées dans le présent contrat et des prescriptions de police requises en vue du maintien de la sécurité générale, être autorisée aux bateaux de toutes nations pour le transport de marchandises et de personnes. »

« A l'exception de ces prescriptions, nulle entrave d'aucune sorte ne devra s'opposer à la libre navigation. »

Grâce à ces principes, notre pays a obtenu une voie de communication libre et indépendante le reliant aux centres industriels les plus importants de l'Europe du nord-ouest et aux ports de la mer du Nord.

La Suisse a donc tout intérêt au maintien de ces principes éprouvés.

CONVOCATION

**à la 24^e assemblée générale ordinaire de la
Coopérative de cautionnement
de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel
le samedi 18 juin 1966, à 10 h. 45 précises,
à la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons, à Bâle**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président du Conseil d'administration ;
 2. Nomination des scrutateurs ;
 3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1965 et présentation des comptes annuels ;
 4. Rapport de l'organe de contrôle ;
 5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation ;
 6. Elections statutaires :
 - a) du Conseil d'administration et de son président ;
 - b) de l'organe de contrôle ;
 7. Divers.
- Saint-Gall, le 2 mai 1966.

Pour le Conseil d'administration :

Le président : G. EUGSTER.

La Place du Marché à Bâle

Où trois pays
se donnent rendez-vous

Le voyageur qui passe par la ville-frontière de Bâle pour se rendre dans les Alpes, ou celui qui quitte la Suisse aux portes de la vieille cité rhénane se doit de rendre visite à la place du Marché, forum dont il ne retrouvera pas de si tôt l'équivalent.

La place du Marché se situe au centre même de la ville, non loin du Rhin. Lieu de passage des principales lignes de trams, elle frappe par ses nobles proportions. Les visiteurs appréciant les édifices du passé se laisseront charmer par la belle façade Renaissance de la *Geltenzunft* et, en particulier, par le majestueux Hôtel de Ville du XVI^e siècle qui se pare de nombreux motifs de style gothique, d'une grande horloge en pierre et d'une statue de la Vierge Marie, muée en dame Justice. Etilcelante de ses ors, le clocheton gothique de l'Hôtel de Ville surveille d'une part, dans la cour de l'Hôtel de Ville, la statue du légendaire fondateur de la cité, le général romain Lucius Munatius Plancus, d'autre part, la joyeuse animation qui règne sur la place, chaque jour de semaine, au moment du marché, de 7 à 13 heures.

Ce qu'il y a d'unique sur cette place de marché, c'est qu'on y vend des légumes et des fruits en provenance de trois pays différents et souvent cueillis le matin même.

Alors que la vente des fleurs demeure l'apanage des horticulteurs suisses, qui offrent également des œillets et d'autres fleurs importés de l'étranger, les maraîchères de Bade-Würtemberg et d'Alsace ont le droit, s'ils proviennent de leurs propres cultures,



La place du Marché

de mettre en vente des légumes de tous genres, des champignons, des fruits.

On chercherait en vain une autre place de marché où les ménagères ont le choix entre les produits agricoles, fraîchement récoltés, de trois pays différents. Nulle autre place de marché ne permet aux camionnettes d'atteindre la frontière française en 10 minutes et celle de l'Allemagne en 15 minutes. Véritable trait d'union entre les peuples, ce marché, qui se révèle attrayant pour les ménagères et pour les visiteurs de Bâle, et qui présente l'avantage de se muer l'après-midi en place de parc pour autos, a déjà su gagner le cœur de maints amis étrangers.

A quand votre visite ?

Le Concile de Bâle

En l'église Sainte-Claire, l'église-mère du Bâle catholique des temps modernes, le regard du visiteur est frappé par un énorme chandelier sur lequel brûle, les jours de grande solennité religieuse, un cierge monumental. Les innombrables inscriptions qui en ouvragent le socle de marbre nous apprennent qu'à l'occasion de l'ouverture du deuxième Concile du Vatican, en 1962, le pape Jean XXIII fit parvenir un cierge à toutes les cités qui abritèrent jadis un concile. Bâle aussi reçut donc un cierge conciliaire, bien que cette manifestation religieuse des années 1431-1448 ne figure point dans la liste officielle des conciles œcuméniques, attendu

que celui de Bâle est considéré comme un congrès des partis de l'opposition à la doctrine papale.

Et pourtant, les répercussions du Concile de Bâle, qui peut être qualifié de Concile de réforme, au même titre que la Diète de Constance en 1414-1418, furent ressenties loin à la ronde. Son objectif étant de réunir les Eglises romaine et orthodoxe, ses intentions étaient pratiquement empreintes d'œcuménisme moderne.

Pour la ville sise dans le coude du Rhin, cette grande assemblée religieuse marqua le commencement d'une des plus brillantes époques de son histoire. La fondation de l'uni-

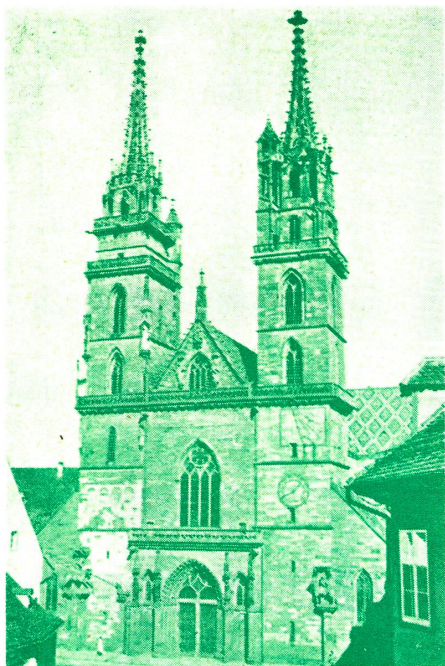
versité en l'an 1460, l'essor de l'imprimerie, de la peinture et des arts graphiques sont, pour Bâle, en corrélation directe avec le concile. A l'époque, la ville se trouvait au centre de l'histoire occidentale, le concile réunissait pour la dernière fois le monde moyenâgeux, puis vinrent les défections, plus particulièrement lors de la chute de Constantinople, en 1453 ; l'universalité de l'Occident était perdue.

Bâle et le concile

La réforme de l'Eglise préconisée par le Concile de Constance ne put démarrer que très péniblement ; les réunions périodiques prévues demeurèrent sans succès. Le 10 avril 1424, le Synode de Sienna prit la décision de tenir un concile général à Bâle, en 1431. L'extermination de l'hérésie, l'établissement de la paix entre les rois, les princes et les peuples de l'Occident chrétien, ainsi que la réforme intégrale de l'Eglise formaient le but que se proposaient d'atteindre, par cette nouvelle rencontre, les dignitaires ecclésiastiques. La position centrale de Bâle, entre la France et l'Allemagne, la mer du Nord et la Méditerranée, l'Atlantique et Bizance, fut particulièrement mise en évidence. La ville impériale fut mise en demeure de prouver la justification de ce choix.

Les Bâlois se mirent aussitôt à la tâche, afin de préparer leur ville au mieux en vue de cette grande manifestation. Tout était à faire, d'autant plus qu'en 1417 un incendie avait ravagé une partie de la cité. Tout, cependant, fut mis en œuvre pour que les plus grands dignitaires de la chrétienté y trouvent des demeures confortables, des tables bien garnies et autres agréments de tous genres. Il fallut également pourvoir au logement et à la nourriture d'un grand nombre d'ecclésiastiques de rangs divers. Les conditions de transport étaient des plus modestes ; les routes devaient être pavées, les constructions et empiètements des particuliers sur le domaine public éliminés. Les propriétaires se mirent en demeure de pouvoir louer des appartements et des écuries. Certes, lors de l'ouverture du concile, bien des choses n'étaient pas encore au point et les invités se plaignirent des prix de location, ce qui provoqua même certaines discussions entre le concile et le conseil. D'autres difficultés surgirent en raison du manque de denrées alimentaires et de la hausse des prix, de l'apparition d'une multitude de monnaies diverses, de l'afflux d'artisans et de commerçants étrangers, ainsi que de la nécessité absolue d'assurer la sécurité absolue des routes de la ville.

Les efforts du conseil furent finalement couronnés de succès. En effet, la description de la ville faite par le secrétaire conciliaire ita-



La cathédrale

lien Enea-Silvio Piccolomini, qui devint plus tard le pape Pie II, ne contient que des louanges. Il en fut ainsi des maisons patriennes, des fontaines, des places et des églises. Les diverses installations urbaines et les coutumes d'alors trouvèrent également un écho favorable. On est d'avis, à Bâle, que l'union des citoyens représente la meilleure protection de la ville. Où règne l'harmonie, l'ennemi le plus fort n'y peut rien.

Pour les Bâlois eux-mêmes, le rapporteur éprouvait beaucoup de sympathie. C'est d'ailleurs ce qui ressort d'une lettre d'Enea, dans laquelle il relevait, en 1438 : « Les Bâlois étant des êtres humains, leur morale est variable. Ce qu'ils ont promis, ils le tiennent sans discussion. Ils ne volent pas le bien d'autrui, pas plus d'ailleurs qu'ils ne gaspillent ce qui leur appartient. Satisfaits de ce qu'ils ont, ils préfèrent être des hommes d'honneur que de le paraître. Ce n'est donc pas à tort qu'une ville aussi sage reçut le nom de Bâle qui, en grec, veut dire reine. Effectivement Bâle est une reine, puisqu'elle y abrite la reine de l'Eglise, la sainte assemblée conciliaire. D'autres prétendent que les fondateurs et premiers constructeurs de la ville y ont découvert un énorme basilic qui serait à l'origine du mot « Basel ». Est-ce le cas, alors cette dénomination serait pleinement en corrélation avec la nature du concile; car tout comme un homme était perdu à un simple regard d'un basilic, ainsi en va-t-il d'un hérétique qui ne fait qu'entendre parler du concile. Je pense pourtant qu'il est plus exact de faire dériver ce nom du mot « Basis », car la volonté divine avait prévu que se tiendrait ici le concile général ayant pour but de renforcer les bases de la foi et l'autorité de l'Eglise. »

Dans le courant du printemps 1431, arrivèrent un à un quelques prélats. Le cardinal Cesarini, dont le pape Martin V avait fait son remplaçant, fut retenu en Bohême par les combats contre les Hussites. Il dépêcha cependant deux délégués dans la ville rhénane, si bien que le 23 juillet 1431, le concile put s'ouvrir solennellement, quoique momentanément sans grande participation, dans la salle du Chapitre de la cathédrale. Ce n'est que le 9 septembre, lorsque Cesarini lui-même fit son entrée à Bâle, accompagné de sa suite, que l'assemblée reçut la dignité qui lui était dévolue et aussi la grande puissance qui lui revenait. De toutes parts affluèrent les évêques, les abbés et prévôts de chapitre, les représentants des universités de France, de Bourgogne, d'Allemagne et d'Italie, comme d'ailleurs diverses personnalités séculières, notamment le duc Wilhelm de Bavière, nommé par le roi, protecteur du concile, et les représentants des ducs de Savoie et de Milan. Bâle était effectivement devenue le centre religieux de l'Occident, le siège d'un concile général de l'Eglise chrétienne.

Les sessions ordinaires étaient tenues dans le chœur de la cathédrale. Les stalles qui s'y trouvent encore aujourd'hui sont un cadeau du conseil bâlois au concile. Artistiquement ouvragées et sculptées, elles constituent un ornement particulier de cet édifice religieux. Les séances de députations et commissions se déroulaient dans les nombreux couvents de la ville. Plusieurs bibliothèques conventuelles, encore bien conservées, rappellent les nombreuses relations nouées à cette occasion. Mais également les peintures dont on fit don aux églises et couvents de la ville traduisent le rayonnement du concile. La Chartreuse du Petit-Bâle fut aussi d'une grande importance; en son église figurent de nombreuses plaques mortuaires rappelant le souvenir d'illustres participants au concile.

La vie à Bâle était empreinte de la splendeur des dignitaires spirituels et des délégations princières qui résidaient avec leurs suites fastueuses dans les palais de la noblesse. De simples religieux, des troubadours et des colporteurs animaient les rues et les places. Il s'y mêlait aussi des réfugiés des alentours fuyant devant les opérations militaires et les pillards qui menaçaient la région.

Bâle vivait cependant dans la paix et dans la splendeur du concile. Des fêtes somptueuses alternaient avec des manifestations de gala et partout se pressait la foule des curieux. Certains des participants au concile se montraient en vêtements multicolores. Les arrivées des attachés et ambassadeurs de puissances étrangères offraient des spectacles uniques. C'est ainsi que la légation de Castille fit son entrée avec 1400 chevaux et porte-lances. Des hérauts avec leurs mulets

aux harnais resplendissants, des pages et des porte-bannières faisaient également partie du cortège qui avait été accueilli avec 600 chevaux par les proches du roi d'Angleterre et les délégués du conseil bâlois.

Bâle connut des jours fastes lorsque l'empereur Sigismond, après son couronnement à Rome, arriva au concile et y séjourna sept mois. Il débarqua à Bâle le 11 octobre 1433. Il dut toutefois se faire apporter de nouvelles chaussures avant de pouvoir se rendre, en grande pompe, vers le baldaquin dressé devant la cathédrale. Dans les mois qui suivirent, la ville fut transformée en une place de fête, de festins, de danses et de tournois. Et même aux cérémonies religieuses, l'empereur leur conférait une solennité particulière. Il conviendrait également de citer d'autres épisodes, notamment le mariage du duc Guillaume de Bavière avec Marguerite de Clèves et l'arrivée de l'ambassadeur hussite, le 4 janvier 1433. Les hussites vinrent à Bâle pour y discuter le moyen d'aplanir leurs différends avec l'Eglise.

Le point culminant fut sans contredit l'élection du pape et son couronnement en automne 1439 et en été 1440. Après la destitution du pape Eugène IV par le concile, celui-ci passa à la nomination du nouveau chef de l'Eglise. Eugène IV n'avait pas été disposé à reconnaître la suprématie du concile sur le pape en tant que dogme, si bien qu'il fut déclaré hérétique et destitué. En raison de la peste qui commença à sévir, de nombreux participants se virent contraints de quitter momentanément la ville, de sorte que l'élection fut remise à fin octobre 1439. Après une grand-messe solennelle en la cathédrale, les électeurs prirent possession des locaux réservés au conclave, dans la Maison des chevaliers « zur Mücke ».

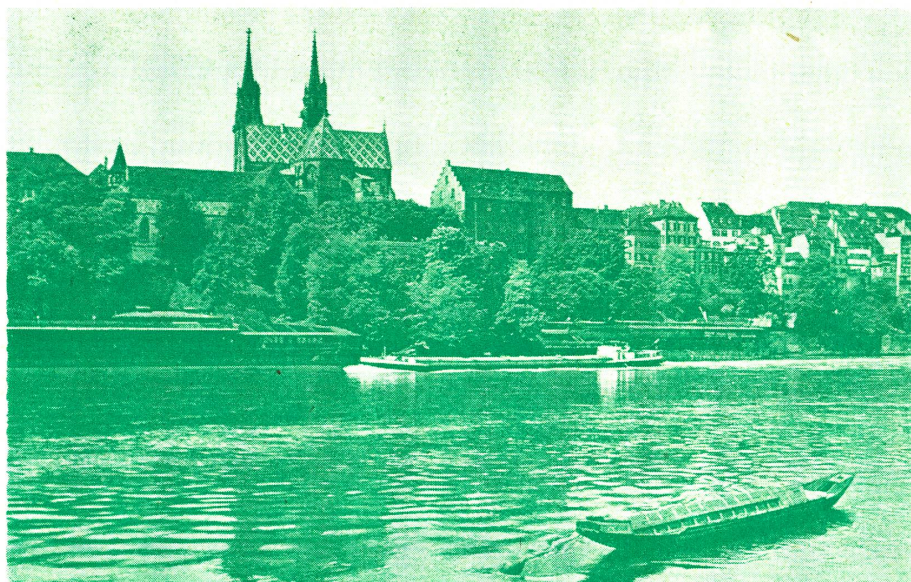
Enea-Silvio Piccolomini écrit à ce propos : « Au centre de la ville, sur la place de la Cathédrale, s'élevait sur une éminence à découvert, une maison que la noblesse avait fait construire à l'époque pour les amateurs de danse et autres divertissements de ce genre. Elle comprenait, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, des salles très spacieuses. Etant chauffable, ce dernier était occupé en hiver, alors qu'on se tenait au parterre en été. Cette demeure semblait par conséquent tout indiquée pour y tenir un conclave. Ainsi, ce qui fut une fois le rendez-vous de la débauche et du libertinage devint un lieu de prière et les bonnes mœurs s'établirent là où triomphait jadis le vice. On y aménagea donc en haut et en bas de petites cellules en nombre égal à celui des électeurs, plus une réservée aux clercs du cérémonial. Ces cellules étaient d'une structure particulièrement légère. En effet, les parois mitoyennes n'étaient ni en pierre, ni en chêne. On aligna tout simplement à la verticale des

lattes en bois de sapin qui, en guise de parois, formaient plutôt une haie ajourée. La plupart des cellules étaient carrées, mais si exigües qu'elles pouvaient à peine contenir un lit étroit et une unique table. Dans la plupart, la lumière faisait totalement défaut, à l'exception, très rare, de quelques-unes d'entre elles, situées dans les angles du bâtiment, qui étaient éclairées par des trous d'aération. Dans celles du milieu, les ténèbres régnaient perpétuellement et, sans bougie, on n'y pouvait ni lire ni manger. Une seule nuit semblait y avoir l'équivalence de sept jours... »

Le 5 novembre fut annoncée l'élection du duc Amédée de Savoie. Fort riche, il s'était recommandé au concile qui manquait d'argent. C'est ainsi que commença à Bâle un nouveau, mais aussi le dernier schisme de l'histoire papale. Amédée, qui vivait dans une communauté mi-chevaleresque mi-conventionnelle, n'accepta son élection qu'après de longues délibérations. Après avoir remis le duché à ses fils, il choisit le nom de Félix V, et se rendit à Bâle où il prit ses quartiers dans le « Ramsteinerhof », à la « Rittergasse ». Le couronnement solennel eut lieu, après une messe, le 24 juillet, sur la grande place de la cathédrale. Il fut suivi d'un cortège magnifique qui parcourut les rues de la ville en liesse. Enea-Silvio écrit à ce sujet : « A peine la messe achevée et le premier des évêques consacré, on apporta la tiare sacrée à triple couronne brillant des feux de ses innombrables pierres précieuses. Devant les yeux de la foule rassemblée qui retenait son souffle, le cardinal Louis Aleman d'Arles, à qui le synode avait confié le mandat que détenait habituellement l'évêque d'Ostie, récoltant ainsi simultanément le fruit de ses efforts déposa sur le chef de l'heureux élu la couronne précieuse que beaucoup estimaient à trente mille gulden. Et aussitôt la foule se mit à crier : « Vive le pape ». On annonça ensuite des indulgences plénières telles que la population n'en avait jamais connues jusqu'ici... » Avec cette solennité, le concile atteignit son point culminant dont les répercussions se firent sentir longtemps encore.

Déroutement et caractère problématique du concile

Le caractère proprement dit du concile ne s'est pas manifesté dans les fêtes et les festins, mais au cours des séances de travail et dans les décrets. C'est là qu'intervient le côté problématique de la grande manifestation bâloise. Quelques mois s'écoulèrent d'abord jusqu'à ce que le concile se reconnut comme tel, ce qui incita le pape Eugène IV, en décembre 1441, à dissoudre à nouveau le concile. Les participants, refusant d'obéir, quittèrent la salle à la lecture de la bulle de



Au bord du Rhin

dissolution et le président Cesarini déposa son mandat. Le décret « Sacrosancta » de la Diète de Constance, qui reconnaissait à chaque concile la souveraineté illimitée de l'Eglise et exigeait également la soumission du pape, fut à nouveau confirmé. Le plus profond penseur de l'époque, Nicolas de Cues, écrivit jadis, pour la défense du concile, sa « Concordantia Catholica ». Toutes ces discussions dissimulaient un problème politique, la querelle entre l'Eglise et l'Empire.

Attendu que le concile possédait, en la personne du roi Sigismond et de celle du duc Visconti de Milan, de puissants protecteurs, il resta sur ses positions, exigeant même du pape qu'il apparaisse devant le concile. Le conflit dura deux ans, puis le pape céda, perdant peu à peu de ses partisans. En revanche, le concile vit sa considération s'accroître, surtout à la suite du succès enregistré dans la question des hussites ; l'Eglise leur consentit la réception de l'eucharistie sous la forme du pain et du vin et fit d'autres concessions encore. C'est ainsi qu'Eugène IV retira son décret de dissolution et déclara légitime le Concile de Bâle. Entre temps, la théorie conciliaire de Constance fut concrétisée ; des autorités furent élues, des procès jugés, des prébendes et des indulgences accordées. Celui qui était affilié au concile détenait le droit de vote et pouvait être élu au sein de l'une des quatre commissions traitant de questions générales, de la foi, de la réforme et de la paix. Dans son organisation interne, le concile ressemblait à un parlement moderne ; il s'efforçait de s'attacher toujours plus d'affaires et, par le fait même, la direction effective de l'Eglise.

De 1433 à 1436, le concile publia de nombreux décrets qui contribuèrent grandement au renouvellement de l'Eglise. Ils concer-

naient notamment les synodes régionaux, la liturgie contre le concubinage des ecclésiastiques, mais avant tout de la diminution du pouvoir du pape. De nouvelles difficultés surgirent entre ce dernier et le concile quant à la question de savoir où devrait se tenir le Concile œcuménique avec les Grecs. A l'encontre de l'avis du concile, le pape proposa Ferrare où il y déplaça effectivement le concile en 1437. La plupart des participants demeurèrent toutefois à Bâle. C'est là que tombèrent bientôt les derniers égards. Le concile déclara sa suprématie sur le pape en tant que dogme et destitua Eugène IV. A sa place, il nomma comme relevé précédemment, Félix V. A Ferrare, l'union avec les Grecs fut conclue, mais elle fut de courte durée. Pendant ce temps, le Concile de Bâle poursuivait ses travaux. Il est vrai qu'il n'était appuyé plus que par quelques rares Etats et universités.

La France et l'Allemagne restèrent neutres. En France, une assemblée nationale avait déjà décidé, en 1488, d'observer la neutralité dans le conflit opposant le pape au concile et simultanément d'appliquer une partie des décrets de réforme publiés à Bâle. La suprématie du concile sur le pape y était reconnue. Les princes électeurs allemands adoptèrent une attitude similaire ; eux aussi se déclarèrent liés par les décisions de Bâle. Le danger le plus gros ne découlait donc pas du schisme, de la scission de l'Eglise, mais bien du neutralisme dont s'inspirait la théorie conciliaire. Les effets d'un radicalisme progressif battirent en brèche la considération du concile de la ville rhénane qui n'était plus que très faiblement fréquenté. Au surplus, des difficultés financières l'obligèrent à se déplacer provisoirement à Lausanne, dans la résidence de l'antipape. Peu à peu, les nations retournèrent dans le camp

d'Eugène IV. En juin 1448, le concile fut dissout au cours d'une séance solennelle. Après que la France eût également renoncé à sa neutralité, Félix V se résigna, en avril 1449, à abandonner son poste. Mais l'idée conciliaire n'était pas vaincue pour autant. Dans les esprits, concile et réforme restèrent longtemps encore étroitement liés entre eux.

Les suites du concile

Après la clôture du concile, le calme revint à Bâle, la splendeur de la ville universelle se dissipa ; mais elle avait fait ses preuves sur le plan international. Pendant la durée du concile, la population avait coudoyé pour la première fois l'élite intellectuelle du monde. Cette rencontre ne manqua pas de porter des fruits. C'est ainsi que le conseil décida de mettre tout en œuvre afin de conserver l'université construite pendant le concile. Grâce à l'aide de l'ancien secrétaire du concile, Enea-Silvio Piccolomini, qui monta sur le trône de Pierre, en 1459, sous le nom de Pie II, ces efforts furent couronnés de succès. En 1459, la ville reçut la bulle de fondation papale et, l'année suivante déjà, l'université fut inaugurée.

L'importance du Concile de Bâle dans l'histoire de l'Église ne fut pas aussi insignifiante qu'on l'admet trop souvent. Les idées de réforme ne manquèrent point et plusieurs d'entre elles furent reprises plus tard, telles que la question des assemblées de provinces et celle visant à mettre toutes les nations sur un pied d'égalité. Ce qui manqua à Bâle, ce fut la réalisation de ces idées, les tensions étant trop fortes ; le nouvel esprit faisait défaut. Il ne se manifesta que sous l'effet de la réformation. C'est également un nouvel esprit qui accueille et répand les idées du concile actuel.

*(traduit d'un texte en allemand
du Dr M. Fürstenberger.)*

AUGST

Les fondements d'une ville romaine revoient le jour

Il y a 2000 ans, les Romains fondaient à l'est de l'actuelle ville de Bâle leur première colonie urbaine du Haut-Rhin. Son nom de Colonia Raurica, resp. Augusta Raurica, nous a été conservé par les textes ; il s'est perpétué dans le nom du village d'Augst. Mais les textes ne nous disent rien de l'apparence de la cité, de son aspect et de son destin. Les fouilles seules ont pu satisfaire notre curiosité ; elles n'ont pas été entreprises pour ramener au jour des trésors ensevelis, mais pour tenter de jeter un peu de lumière sur l'histoire de ce premier foyer de civilisation antique dans notre région. Ces fouilles sont

en cours depuis plusieurs dizaines d'années et se poursuivent grâce à la générosité de l'Etat et de nombreux mécènes. C'est en 1582 déjà que débutèrent, sous les auspices de la cité universitaire de Bâle, les premières fouilles entreprises sur l'emplacement des imposants vestiges d'Augst, toujours à fleur de sol, et l'on se trouva en présence d'un édifice en forme d'amphithéâtre. C'est toutefois au XIX^e siècle seulement que commencent, sous le patronat de la Société d'histoire et de culture antique de Bâle, les fouilles systématiques qui devaient entraîner l'exploration minutieuse du kilomètre carré sur lequel s'étendait la colonie romaine. Cette société a confié à la Fondation Pro Augusta Raurica la mission d'administrer les terrains utiles à la protection des ruines, de diriger les fouilles et de veiller à la conservation des vestiges mis à jour.

Chose curieuse, ces vestiges se trouvent à un pied à peine de la surface du sol, pour atteindre parfois la profondeur de 4 m. Les couches se succèdent régulièrement à partir de la fondation de la ville, en l'an 44 avant J.-C. environ, jusqu'à sa destruction, vers l'an 260 de notre ère. Elles contiennent les fondements de solides maisons d'habitation en pierre et de vastes édifices publics, de carrelages, d'installations techniques, de conduites d'eau et de segments de routes pavées, entre autre choses. Nous savons aujourd'hui qu'un véritable plan d'alignement avait présidé à l'établissement de la ville, dont les rues se coupaient à angle droit. Le centre en

était constitué par une ravissante place de marché qu'ornaient un temple, une halle et des colonnades. Nous savons également que son amphithéâtre pouvait accueillir plus de 8000 personnes, que ses habitants disposaient de plusieurs thermes et qu'une activité artisanale intense animait les quartiers d'habitation. Les fines statuettes de bronze qu'on y a trouvées, les vestiges de statues et d'inscriptions, la grande variété de pièces de céramique et de verre, les ustensiles de ménage, les bijoux et les monnaies en grand nombre témoignent de l'aisance et du haut degré de civilisation que connaissaient les habitants.

Il s'est construit récemment à Augst un musée dont la forme rappelle en partie celle d'une demeure et d'un comptoir commercial de l'époque romaine ; il se révèle fort attrayant par les objets originaux et les reconstitutions exactes dont il a été orné. Il a déjà reçu la visite de dizaines de milliers de visiteurs ; il s'en trouvera tout autant pour le parcourir à l'avenir. En effet, le sol de l'ancienne cité ne cesse de livrer de nouvelles richesses qui prennent le chemin du musée et l'édification d'une agglomération moderne exige que les fouilles soient de plus en plus accélérées. Augusta Raurica procurera du travail à mainte génération de chercheurs encore, mais il s'est déjà constitué sous nos yeux l'image d'une ville romaine commerçante et artisanale plus vivante que les textes historiques eux-mêmes auraient pu nous le suggérer.

R. Laur-Belart, Bâle.

L'amphithéâtre romain



L'Université de Bâle

Bâle, « Porte d'or de la Suisse », est située à l'extrémité nord-ouest du pays, sur les deux rives du Rhin, à l'endroit où, arrivant de l'est, il tourne brusquement vers le nord. Les belles vieilles maisons du centre de la ville sont dominées par les deux tours de la splendide cathédrale, symbole du pays, qu'on voit de loin à la ronde. Avec ses 225 000 habitants, Bâle est la deuxième des plus grandes villes de Suisse. Centre de culture, Bâle est aussi un centre d'industrie et de commerce, et le siège de fabriques universellement connues de produits chimiques et pharmaceutiques.

L'Université de Bâle est de beaucoup la plus ancienne de Suisse. Elle a été fondée par le pape Pie II (Aeneas Sylvius Piccolomini) peu après le concile de Bâle, et ouvrit ses portes le 4 avril 1460 dans un modeste bâtiment de la rive gauche du Rhin, qui resta son siège central jusqu'en 1939, c'est-à-dire pendant 479 ans. Un nouveau bâtiment adapté aux conditions modernes s'élève maintenant sur la Petersplatz.

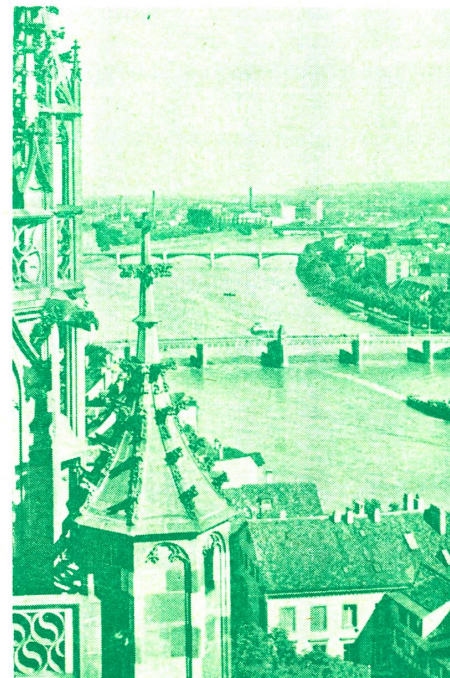
L'histoire de l'Université de Bâle est pleine de péripéties diverses, elle a traversé des périodes de floraison et de décadence. Les belles périodes sont marquées par les noms de savants de réputation mondiale : Oeco-

lampade, Grynaeus, de Wette, Auerbach, A. Heusler, Platter, Vesal, Bauhin, Paracelse, Zwinger, Miescher, His, Socin, Bernoulli, Buxtorf, Schönbein, Nietzsche, Jacob Burckhardt et d'autres. En revanche, certains événements tels que la Réforme, les troubles politiques des guerres de Bourgogne, la Révolution française, la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, en 1833, et à diverses reprises de graves épidémies jetèrent leur ombre sur l'université et en menacèrent même l'existence. Mais la ville et ses habitants étaient si étroitement attachés à l'université, considérée comme leur centre spirituel et culturel, que toutes les difficultés purent être surmontées par la générosité de la population. Aujourd'hui l'université est en pleine floraison : admirablement équipée, à tous égards, son avenir est inscrit dans les généreuses dispositions de la nouvelle loi de 1937.

L'Université de Bâle comprend cinq facultés : théologie, droit, médecine (et institut dentaire), histoire et philosophie (y compris l'économie nationale), philosophie et sciences naturelles. Il y a 51 chaires ; l'enseignement est donné par 216 maîtres chargés de cours ; quelques cours ont lieu en français et en italien. Le nombre des étudiants s'élève à environ 2300.

La bibliothèque existe à peu près depuis la création de l'université. Elle compte environ un million de volumes, brochures, jour-

naux et précieux incunables. Parmi les aménagements destinés aux étudiants, mentionnons : les salles de lecture (avec réfectoire), le bureau des différentes sociétés d'étudiants, l'Office académique des sports, qui tous sont installés dans le nouveau bâtiment de la Petersplatz.



La ville des ponts

Notre chemin vers la mer

Pour le transport de grandes quantités de marchandises, le bateau reste le moyen de transport le plus efficace, ainsi que le plus économique. Le coût d'un bateau, par rapport au volume qu'il transporte est bien inférieur à la construction de moyens de transport pour des volumes analogues sur terre ou par voie aérienne. Les usines de production et de transformation de matières premières ont donc avantage, sur le plan de l'économie des transports, à être situées près des côtes, qui leur offrent des liaisons maritimes en direction de toutes les parties du monde. Les pays qui disposent de ports de mer sont ainsi avantagés par rapport aux régions qui, pour importer ou exporter des biens, doivent recourir à des trajets plus longs et aussi plus coûteux.

La Suisse est désavantagée sous deux rapports : elle se trouve loin des côtes maritimes et ne possède pas de matières premières. Elle doit importer sur de longs trajets les matières premières qu'utilise son industrie. Ainsi, le prix de revient de ses produits est d'emblée élevé. Notre pays a donc dû se concentrer sur la fabrication de produits de

très haute qualité que l'acheteur accepte d'acquérir pour un prix relativement élevé. Toutefois, pour maintenir à notre industrie une capacité concurrentielle et pour tenir le niveau de vie de notre pays, il est essentiel que l'acheminement des matières premières et des biens de consommation s'effectue par les voies les moins onéreuses. La Suisse peut bénéficier des grands avantages qu'offre le transport maritime en utilisant la voie fluviale du Rhin comme accès aux mers. Elle a la possibilité, grâce à des accords internationaux, d'utiliser cette voie de communication avec ses propres bateaux. Ainsi, les sommes affectées au transport des marchandises restent en grande partie dans le pays même. La Suisse peut aussi, par ce moyen, se libérer de toute influence étrangère dans la politique des transports au-delà de ses frontières. L'acheminement avantageux des marchandises qu'offre le Rhin a une influence sur la baisse des tarifs de transport des autres moyens qui atteignent notre pays. En effet, les importateurs suisses préféreront utiliser la voie maritime, plus lente mais meilleur marché, plutôt que de devoir facturer des frais généraux élevés à la suite de l'utilisation de transports plus coûteux.

Dès le début de ce siècle, la navigation

rhénane entre les ports de la Mer du Nord et la Suisse a connu un essor considérable et a atteint, en 1963, un nouveau record. Les ports de Bâle ont importé 7 960 212 tonnes et exporté 320 635 tonnes, ce qui représente un volume total qui excède 8 millions de tonnes ou encore le 32,9 % de l'ensemble des importations et des exportations de notre pays. L'économie réalisée grâce à ce moyen de transport est évidente : le transport d'une tonne de soufre sur une distance de 1000 kilomètres (Rotterdam - Bâle) coûte le même prix que le transport de cette même tonne de soufre de Bâle à Zurich (90 km.).

Les économies réalisées sur le plan des transports grâce à la navigation rhénane sont estimées annuellement à 40 millions de fr.

En 1963, les ports du Rhin ont enregistré au total 12 471 arrivées de bateaux. Parmi les biens transportés, 42 % l'étaient par des bateaux navigant sous pavillon suisse. Le transport de ces biens à l'intérieur du pays a nécessité 266 937 wagons de chemin de fer. Pour l'acheminement par la route, 189 300 trains routiers d'un chargement moyen de 12 tonnes furent utilisés. Le revenu des douanes pour le trafic dans le port de Bâle s'est monté en 1963 à 358,8 millions de francs.

Une série de compagnies suisses et de compagnies étrangères ayant leur représentation en Suisse exploitent une flotte d'environ 486 bateaux arborant pavillon suisse. Parmi les compagnies suisses, la Schweizerische Reederei AG a une tâche spéciale : même si son exploitation se fonde sur des principes strictement commerciaux et qu'elle n'est au bénéfice d'aucune subvention, elle est obligée de préserver en particulier les intérêts de l'économie suisse, car les pouvoirs publics sont largement actionnaires de la société. Depuis plus de 40 ans, la Schweizerische Reederei poursuit sa tâche en adaptant son organisation commerciale, sa prospection des marchés, et en consolidant sa flotte.

Entre également dans ses tâches le recrutement systématique d'équipages. Depuis 1939, la Schweizerische Reederei dispose du bateau-école « *Leventina* » qui permet à de jeunes Suisses d'acquérir la formation de mousses. Ceux-ci peuvent devenir matelots après 3 ans d'apprentissage et, dès l'âge de 23 ans, commandants. Les bateliers du Rhin habitent toute l'année avec femme et enfants en bas âge à bord de leur bateau. Les enfants en âge de scolarité doivent rester à terre. Pour cette raison, la Schweizerische Reederei a ouvert, il y a quelques années à Bâle-Petit-Huningue, un home pour enfants de marins, où il leur est possible d'habiter et où ils peuvent fréquenter les écoles de Bâle.

La Schweizerische Reederei arme également quelques bateaux de mer qui naviguent sous pavillon suisse et pour l'introduction desquels elle s'est employée activement dès 1941. Elle voue également une grande attention au recrutement des équipages de ses cargos. De nombreux matelots passent des chalands du Rhin aux cargos de haute mer dont, à ce jour, 32 battent pavillon suisse. Trois d'entre-eux sont commandés par des capitaines (avec brevet pour navigation au long cours) dont la formation professionnelle a commencé à bord du bateau-école « *Leventina* ». Ils ont poursuivi leur école d'officier de marine en Hollande, en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

Afin de faire comprendre la signification du Rhin en tant que moyen de communication auprès de l'opinion publique, de lui permettre de mieux apprécier sa valeur d'artère vitale, et pour accroître l'intérêt du public pour les problèmes de la navigation rhénane, la Schweizerische Reederei déploie en outre une activité de public relations.

Les ports du Rhin comptent parmi les curiosités les plus visitées de Bâle. Afin de permettre au flot quotidien de visiteurs de saisir mieux les rapports entre la navigation sur le Rhin et l'économie publique, la Schweizerische Reederei a créé une fondation « Notre chemin vers la mer », qui a pour objet de présenter le thème de manière attachante

et divertissante sous la forme d'une exposition permanente. Depuis longtemps, le visiteur du port du Rhin a la possibilité d'atteindre, par un ascenseur, une terrasse qui domine le port, d'où il lui est possible d'observer sans danger le trafic fluvial, ainsi que le chargement et le déchargement des marchandises. En 1962, après 13 ans de service,

ce silo d'observation a enregistré le millionième visiteur. Ceci démontre l'intérêt témoigné à l'endroit de la navigation rhénane, qui nous donne libre accès à la mer.

Octobre 1964.

*Société suisse
de navigation S. A.*

Sion accueille amicalement les raiffeisenistes du Valais romand

Prévue tout d'abord dans une commune du Bas-Valais, où l'exiguïté des locaux aurait causé aux dirigeants des difficultés certaines d'organisation, la 47^e assemblée annuelle des délégués des Caisses Raiffeisen de la partie romande du canton s'est tenue, le 16 avril 1966, dans la spacieuse et confortable Aula du Collège de Sion.

A 9 h. 30, le président de la Fédération, M. Urbain Zufferey (Chippis), visiblement fier et heureux de tant de fidélité, ouvre la séance administrative qui durera trois bonnes heures. Il souhaite une cordiale bienvenue aux 275 délégués venus de toutes les communes raiffeisenistes et a des paroles aimables pour les invités, dont les noms seront égrenés au fur et à mesure de leur intervention dans les débats.

Après avoir adressé une pieuse pensée de reconnaissance à la mémoire des amis décédés depuis la dernière réunion et imploré la bénédiction divine sur les délibérations de l'assemblée, il donne la parole au représentant de la ville de Sion. M. Fardel, conseiller, se déclare heureux de pouvoir prendre contact avec les ambassadeurs d'une classe de population méritante, adepte de l'effort personnel et de l'aide à soi-même. Il souhaite à tout le monde une bonne journée dans les murs de la capitale.

Attendu toujours avec autant d'impatience que de plaisir, le procès-verbal de l'assemblée de 1965, à Saxon, est lu par son spirituel auteur, M. le conseiller national René Jacquod (Bramois), secrétaire fédératif. Le silence dans lequel il est écouté et les applaudissements nourris dont le rapporteur est l'objet, attestent bien que le morceau fut de choix. M. Victor Berrut (Troistorrents), donne lecture des comptes ainsi que du rapport des reviseurs. La caisse est en bonne posture. Le barème de calcul pour la fixation des cotisations ne fait l'objet d'aucune contestation de sorte que l'approbation des comptes intervient au pas de charge, avec les remerciements mérités au dévoué trésorier.

Dans un rapport fouillé, dont nous ne pou-

vons, faute de place, relever tous les points, le président, M. Urbain Zufferey, proclame tout d'abord, avec la légitime satisfaction qu'engendre le sentiment du devoir consciencieusement rempli, les beaux résultats de l'exercice écoulé.

Les 65 Caisses du Valais romand, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, groupent 9 113 sociétaires et 23 536 déposants d'épargne. La somme globale des bilans au 31 décembre 1965 se monte à 143,3 millions de fr., accusant une progression de 8,5 %, ce qui correspond assez exactement à l'augmentation moyenne pour l'ensemble du pays. Le chiffre d'affaires a passé de 225 à 245 millions. Le bénéfice total de 469 870 fr. a été versé intégralement aux réserves qui atteignent ainsi 5,1 millions. Après avoir relaté ces beaux résultats, le président Zufferey souligne, une fois de plus, l'importance de l'épargne et l'obligation d'encourager sans cesse les efforts entrepris dans le but de renforcer partout l'esprit d'économie.

Dans le domaine administratif, le comité cantonal n'est pas resté inactif non plus. En déléguant des représentants aux assemblées annuelles des Caisses, il peut suivre leur marche, prendre connaissance des résultats obtenus et des expériences faites et prodiguer des conseils toujours utiles. Dans le louable but d'améliorer toujours la gérance interne, le comité a décidé de tenir, en novembre, quatre cours d'instruction, auxquels participeront des délégués de toutes les coopératives locales. L'Union se fera un plaisir de mettre le personnel qualifié à disposition. Le président termine en adressant ses remerciements à tous ceux qui, dans les villes et les bourgs de tout le canton, se mettent bénévolement et joyeusement au service d'une belle œuvre sociale. Il exprime également sa gratitude à ses collègues du comité ainsi qu'à l'Union, à laquelle on ne fait jamais appel en vain.

Abordant le point 6 de l'ordre du jour, l'assemblée décide de tenir ses prochaines

assises à Troitorrents qui fut, durant de longues années, la criconscription de la plus forte Caisse du canton.

Puis, selon une vieille et louable tradition, M. Zufferey s'adresse en mots choisis aux *vétérans* qui, depuis un quart de siècle au moins, servent fidèlement dans le rang des organes directeurs des Caisses locales. Il relève fort délicatement leurs mérites et leur remet, aux applaudissements de l'assemblée, le traditionnel portefeuille. Voici les noms de ces militants :

MM. Gustave Mettan, Evionnaz ;
Marius Robyr, Montana ;
Léonce Pellaud, Vollèges ;
Raymond Roux, Grimisuat ;
Bernard Balet, Grimisuat ;
Camille Balet, Grône ;
Hermann Aymon, Vérossaz ;
Guillaume Florey, Vissoie ;
Camille Udry, Conthey ;
Vital Launaz, Vionnaz.

Nos réunions annuelles ne sont pas de simples séances administratives. Des exposés et des rapports traitant de problèmes d'administration et, si le beau temps le permet, une conférence sur un sujet d'actualité, complètent toujours l'ordre du jour. Les délégués ont tout d'abord le plaisir d'entendre un invité de choix, particulièrement le bienvenu en Valais, M. A. Edelmänn, *Dr en droit, directeur de l'Office de revision de l'Union suisse*. Après avoir transmis le cordial salut de la direction et exprimé sa joie de se retrouver en Valais, et de resserrer ainsi toujours plus les liens qui unissent la centrale à l'une des belles fédérations du pays, le directeur Edelmänn rappelle tout d'abord les excellents services rendus aux Caisses valaisannes par deux de ses collaborateurs qui ont, depuis la dernière rencontre, fait valoir leurs droits à la retraite, MM. F. Aeschlimann, reviseur attiré du Valais romand et Géo Froidevaux, le conseiller du comité et représentant officiel lors des assemblées générales. Il présente ensuite les collaborateurs qu'il a choisis pour assurer la relève, MM. P. Puipe, secrétaire-adjoint et Ad. Keller, reviseur. Deux jeunes Valaisans, MM. R. Briguët et A. Zufferey complètent l'équipe d'heureuse façon. M. Edelmänn explique ensuite la nécessité, pour les Caisses Raiffeisen, de suivre une ligne de conduite réaliste lors de la fixation des taux. Bien qu'il faille éviter d'offrir aux déposants des conditions surfaites, les capitaux qui nous sont confiés doivent naturellement jouir d'avantages pour le moins égaux à ceux offerts par les bons établissements de la région. Il invite les Caisses à prendre toutes les mesures utiles en vue d'équilibrer le budget, car, à l'avenir encore, une dotation

appropriée des réserves reste une nécessité impérieuse. Dans la seconde partie de son exposé, l'orateur décrit avec enthousiasme l'un des points les plus attrayants de la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit : la mise en valeur de l'homme, du facteur humain, dans les affaires d'argent. Il conclut en émettant le vœu que les Caisses valaisannes puissent continuer à se développer et à étendre toujours les services qu'elles rendent à la population.

M. Paul Puipe, secrétaire-adjoint de l'Union suisse, présente un exposé touchant la revision annuelle, à laquelle les Caisses sont soumises par la loi fédérale sur les banques et leurs statuts. Si cette obligation de contrôle a été légalisée en 1935 seulement, les Caisses Raiffeisen, elles, sont soumises depuis les débuts du mouvement à des contrôles périodiques. La revision de l'Union suisse doit toujours être complétée par les vérifications de l'organe local de contrôle. Chaque organe effectuant son travail selon des critères différents, les deux revisions forment un tout harmonieux.

La parole est ensuite donnée à M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, qui tiendra son auditoire en haleine pendant une heure d'horloge. Fervent partisan de l'idéal de l'intégration européenne, M. Rieben n'a pas de peine à convaincre son auditoire de la nécessité, pour le monde contemporain, de délaïsser les chemins battus

et d'opposer aux rivalités qui conduisent inévitablement à des conflits armés la grande idée de la coopération par-dessus les frontières, qui assurera plus d'aisance et de bonheur, non seulement à quelques peuples privilégiés, mais à l'humanité tout entière.

La séance proprement dite est levée. Le président Zufferey ressent le besoin de remercier de tout cœur les délégués pour l'attention soutenue prêtée aux divers orateurs et rapporteurs. Il donne rendez-vous à l'Hôtel du Cerf pour le repas de midi. Le comité avait bien fait les choses et un excellent menu du pays, arrosé comme il se doit d'une fine goutte, eut rapidement raison des fatigues cérébrales éprouvées le matin. Au dessert, le major de table, M. Louis Lonjat (Charat), donne tout d'abord la parole au délégué du gouvernement, M. le conseiller d'Etat Loréan. Après avoir traduit les sentiments de sympathie de l'exécutif cantonal à l'égard des Caisses Raiffeisen, il lance à son tour un vibrant appel en faveur de l'épargne. M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, apporte le salut des raiffeisenistes vaudois qui lui ont confié la présidence de la fédération de ce canton et M. le préfet Mathier (Loèche), exprime les vœux et souhaits de la fédération-sœur de la partie allemande du canton.

C'est dans l'enthousiasme et la joie qu'est ensuite clôturée cette belle manifestation du raiffeisenisme valaisan.

pp.

Nouvelles

des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

BEVAIX (NE)

La 25^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu le 11 mars à la grande salle du collège.

M. J.-Cl. Ribaux, président, ouvrit la séance en remerciant les membres et leurs épouses d'être venus si nombreux à cette assemblée.

L'année 1965 fut une année pluvieuse, peu favorable à l'agriculture et médiocre pour la viticulture. Notre Caisse continue à prospérer et à être utile aux habitants de notre village. Le président remercia encore tous les membres des deux comités pour la bonne entente qui a régné durant l'année écoulée et l'aide bénévole apportée à la bonne marche de notre institution.

Le caissier, M. Pierre Ribaux, fit son rapport sur la situation de la Caisse. L'épargne est en augmentation de 72 000 francs et de nouveaux prêts, pour un montant de 86 000 fr., ont été accordés. Le

bénéfice s'élève à 4390 fr. et la réserve à 37 540 fr.

M. Jean Borioli, président du Conseil de surveillance, annonça que les comptes avaient été régulièrement surveillés. Ces derniers furent acceptés par l'assemblée.

Après les chiffres, on passa au chiffre 7 de l'ordre du jour, soit la commémoration de la fondation de la Caisse. Le président rendit hommage aux valeureux fondateurs de cette dernière. Les membres suivants firent partie des deux premiers comités : Comité de direction : MM. Albert Zutter, président ; Alexandre de Chambrier, vice-président ; Jean-Claude Ribaux, secrétaire ; Roger Mojon et Willy Frey. Conseil de surveillance : MM. Edouard Comtesse, président ; Samuel Robert, secrétaire et Jean Borioli. De ces membres, deux sont décédés, deux ont quitté la localité et trois des quatre autres font encore partie du comité.

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen avait délégué M. Séchaud, sous-directeur, pour transmettre les félicitations et les

vœux de prospérité à la caisse jubilaire. Il remit un diplôme en témoignage de reconnaissance pour 25 ans de collaboration dans l'esprit Raiffeisen. Puis M. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, apporta au nom de toutes celles du canton, les félicitations les plus sincères et le cadeau traditionnel. Il est bon de mentionner que M. Urfer avait, en 1941, œuvré à la fondation de la Caisse par son appui et ses conseils.

Au nom du Conseil communal, M. Eugène Ribaux félicita et remercia notre Caisse pour les services rendus à la population.

Une séance de prestidigitation et une copieuse collation mirent fin à cette agréable soirée.

P. R.

ANIÈRES (GE)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Anières a eu lieu le samedi 2 avril. Ce n'était pas une assemblée comme les précédentes, car elle marquait la 25^e année de notre petite banque villageoise. Aussi le comité de direction avait-il décidé de fêter cet anniversaire de façon spéciale en conviant les sociétaires et leurs épouses à un dîner qui fut servi à la salle communale.

La soirée débuta par la partie administrative habituelle. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, par le secrétaire, M. J. Genoud, on eut le plaisir d'entendre le rapport très complet et très intéressant du vice-président du comité de direction et maire de la commune, M. A. Villard. Il rappela avec émotion le souvenir de M. Aloïs Chollet, président de la caisse pendant ces 25 années et décédé malheureusement il y a quelques mois. Pour honorer sa mémoire et celle de ses anciens collègues, l'assemblée se leva et observa quelques instants de silence.

Le compte-rendu financier fut présenté par le caissier, M. Fr. Chalut, tandis que M. L. Delafontaine donnait connaissance du rapport du Conseil de surveillance.

Ces différents rapports furent adoptés à l'unanimité puis l'on procéda aux élections prévues à l'ordre du jour. Les membres sortant, en conformité des statuts, furent réélus. A l'unanimité et sur proposition des comités, M. Fr. Barbey est appelé à faire partie du Comité de direction en remplacement de M. A. Chollet, et M. Georges Chollet est élu membre du Comité de surveillance. Enfin l'assemblée nomma, par acclamation, M. Albert Villard, président du Comité de direction.

L'Union suisse nous ayant fait l'honneur de déléguer à notre assemblée son sous-directeur, M. Roland Séchaud, le président le remercia d'avoir bien voulu nous consacrer cette soirée malgré ses occupations absorbantes et lui passa la parole. En termes aimables et flatteurs pour notre Caisse, il apporta les messages de sympathie et d'encouragement de l'Union et se dit enchanté de participer

à notre belle assemblée, en formant les vœux les meilleurs pour l'avenir de notre institution.

Enfin, M. Marius Constantin, président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, avec la sincérité, le sens de l'humain et la simplicité que chacun lui connaît, dans un tour d'horizon général, fit part des soucis et des satisfactions de la fédération et félicita les organes dirigeants et le caissier pour leur bon travail et le résultat obtenu au terme de ces 25 premières années d'activité. Un magnifique plat d'étain fut alors remis à Mme A. Chollet en remerciement des services rendus par son époux, ainsi qu'à trois membres en fonction depuis la fondation, soit MM. Villard, Genoud et Chalut.

La partie administrative terminée, on s'approcha avec plaisir des tables, très joliment décorées, où d'avenantes jeunes dames attendaient de nous servir un repas délicieux, où les bons vins s'accordaient aux mets savoureux et copieux.

Pour terminer la soirée, M. Sandmeier, ancien député au Grand Conseil, eut la gentillesse de nous présenter trois excellents films aimablement prêtés par le Consulat général du Japon à Genève.

Cette soirée laissera dans l'esprit de chacun des participants le souvenir de l'ambiance fraternelle, joyeuse et sympathique qui l'a caractérisée.

FC.

MURIST (FR)

Le cinquantenaire de la Caisse de crédit mutuel

Le dimanche 24 avril, le village de Murist a connu l'animation des grandes circonstances. Fête paroissiale, car elle groupait les membres de la Caisse Raiffeisen des communes de Murist, Montborget, La Vouaise et Franex. Cette paroisse, dont bien des réalisations témoignent de sa vitalité, fêta en 1963 le vingt-cinquième anniversaire de la construction de l'église et, ce dimanche, c'était au tour de la Caisse Raiffeisen de manifester sa reconnaissance aux fondateurs de cette association.

La fête du cinquantenaire débuta par un office solennel, rehaussé par les belles productions de la Cécilienne paroissiale. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. le curé Boschung. Après avoir dit la joie et la reconnaissance de la paroisse à célébrer un tel jubilé, le prédicateur a dégagé toute la portée et le sens d'une caisse d'épargne. Il se rapporte tout d'abord à l'attitude du Christ face aux pauvres et à la pauvreté, face aux riches et à la richesse. Toujours l'Evangile donne le juste milieu en mettant l'accent à la fois sur la confiance en Dieu et en la prévoyance dont l'homme est capable. Le prédicateur a rendu un juste hommage aux premiers pionniers de cette modeste épargne villageoise et il s'est arrêté en particulier à M. le curé Sapin qui, en 1916, dans un esprit très évangélique, a été la cheville ouvrière dans la fondation de notre société. Faisant état de l'esprit de prévoyance que favorise une telle œu-

vre auprès des enfants et des bourses les plus modestes, M. le curé laisse dans sa conclusion nos esprits et nos cœurs accrochés aux économies recueillies en dernier ressort par le Maître de la moisson qui saura rendre à chacun son dû.

A l'issue de l'office, l'assemblée générale se tint à la grande salle de l'Hôtel de la Molière, sous la présidence de M. Robert Duruz, lequel salua les participants en termes aimables et nous fit un bref rapport sur l'institution qu'il préside.

Il se plut à en relever l'excellente marche et remercia chaleureusement ses collaborateurs et spécialement le caissier pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. Il eut également un mot de remerciement à l'adresse des membres et de la population pour la confiance témoignée. Une minute de silence fut observée à la mémoire d'un membre défunt : M. Ulysse Seydoux.

M. Marcel Bise, caissier, présenta d'une manière irréprochable les comptes et son rapport. L'année 1965 fut, dit-il, une nouvelle période de prospérité.

Concernant les dépôts, l'année écoulée dépassa de beaucoup ceux des années précédentes. L'esprit d'économie demeure encore bien vivant dans nos campagnes. En épargne, l'augmentation est de 75 500 francs. Le bilan accuse un montant de 1 087 900 fr., et le mouvement général a été en 1965 de 1 442 200 fr. L'analyse des comptes fait ressortir un bénéfice net de 3215.55 fr. Le caissier remercia les sociétaires et la population qui accordent leur confiance à notre institution. Il dit toute sa gratitude aux membres des deux comités pour leur courtoisie et leur bienveillante collaboration. Il exprima également sa reconnaissance à l'Union suisse, à Saint-Gall, et pria le délégué, M. Puipe, de transmettre à la direction de sincères remerciements pour tous les services rendus. M. Bise forme les vœux les plus ardents pour la prospérité future de notre caisse.

Au nom du Comité de surveillance, M. Raymond Marguet fit à son tour un excellent rapport. Il exprima au Comité de direction et au dévoué caissier ses remerciements pour le travail accompli. Les comptes furent approuvés à l'unanimité. A l'issue de l'assemblée, les membres se retrouvèrent au Café de l'Union pour un apéritif gracieusement offert.

La manifestation se poursuivit par un excellent repas servi à l'Hôtel de la Molière où les hôtes, accompagnés de leurs épouses, savourèrent un succulent menu préparé par la famille Bourqui. Ce banquet fut agréablement par les productions d'un groupe de « La Persévérance », d'Estavayer-le-Lac, sous la direction de M. Leinweiter, et les chants de la Cécilienne. La partie oratoire fut dirigée avec habileté et courtoisie par un ressortissant de Montborget, M. André Bise, député, promu major de table.

On eut le plaisir d'entendre un excellent historique présenté par M. Robert Duruz, président du Comité de direction. C'est au printemps 1916 que la première assemblée eut lieu et la gérance fut confiée à M. le curé Sapin jusqu'en 1921. Après MM. Bavaud et Gustave Pillonel

appelés à la présidence, c'est le président actuel qui assume cette fonction depuis 32 ans. A relever également le fait que M. Raymond Marguet est, depuis 33 ans, président du Comité de surveillance. Le poste de caissier a été confié à M. le curé Sapin, auquel ont succédé MM. Albert Bourqui, Baillif, ancien instituteur et, dès 1945, au caissier actuel, M. Marcel Bise. Des 58 membres fondateurs en 1916, un seul reste encore à ce jour et participe à la fête, c'est M. Fernand Bise, père de notre caissier actuel. Les meilleurs vœux sont formulés pour sa santé et tous souhaitent qu'il reste encore bien longtemps au milieu de nous. M. le président souhaite un avenir fécond à notre caisse paroissiale pour qu'elle puisse fêter dans la joie son 75^e anniversaire.

M. Puippe, délégué de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, exprima sa gratitude pour la contribution apportée durant 50 ans par l'institution de Murist au triomphe de l'idéal chrétien de la solidarité et de l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit. Il transmit le salut cordial, les félicitations les plus sincères de l'Union suisse et, par elle, des 1105 caisses-sœurs du pays. Il adressa une pensée de reconnaissance aux membres fondateurs, valeureux ouvriers de la première heure. Il remercia encore une fois les comités de Murist pour leur charmant accueil et émit le vœu fervent de voir à l'avenir encore notre Caisse persévérer dans l'excellente voie suivie jusqu'ici. Il offrit à la Caisse jubilaire un superbe vitrail, souvenir de ce mémorable anniversaire.

On entendit encore M. le curé Boschung dire sa joie de s'associer à cette journée. M. Marcel Bise, syndic de Murist, apporta le salut des autorités communales. M. le curé Monneron évoqua d'agréables souvenirs et forma des vœux pour l'avenir de la Caisse et sa prospérité. M. Meuwly, de Cressier-sur-Morat parla en qualité de délégué de la Fédération des Caisses Raiffeisen fribourgeoises. MM. les délégués de Nuvilly et Aumont remercièrent pour l'aimable invitation et exprimèrent leurs meilleurs vœux pour notre institution.

M. Pierre Molleyres, président de la paroisse, souhaite un avenir fécond à la Caisse de crédit mutuel et, au nom des quatre communes, offre les vœux d'honneur. M. André Bise, député, dit encore tout le plaisir qu'il eut de se retrouver à Murist, et M. Robert Duruz mit le point final à cette belle fête qui laissera à tous les participants un inoubliable souvenir.

M. B.

Assemblées générales ordinaires

MEZIERES VD

La 49^e assemblée de notre institution bancaire s'est déroulée le 14 mars dans la grande salle communale.

En ouvrant la séance, M. le président Duperrex salue les quelque 180 membres présents et rappelle la mémoire des sociétaires disparus : Ernest Mossmann, Hermann Pasche, Dr Charles Guisan, ancien président du Grand Conseil vaudois, qui

a joué un rôle prépondérant dans le Jorat, et Robert Cavin, vice-président du Comité de direction.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le président présente un substantiel rapport sur l'activité de la caisse pendant l'année 1965 et la conjoncture économique. L'événement le plus marquant a été le changement de caissier.

Monsieur J.-J. Porchet, maître primaire supérieur et nouveau trésorier, présente et commente les comptes. Le roulement général a été de 7 100 925,76 fr., en 2211 opérations ; le fonds de réserve se monte à 233 500 fr. ; le bénéfice de l'exercice est de 15 700 fr. Il termine son exposé en adressant de chaleureux remerciements à son prédécesseur qui l'a brillamment secondé pour sa mise au courant.

M. Alfred Mamin, président du Conseil de surveillance, donne connaissance du rapport de cet organe de contrôle et préside à l'adoption des comptes et du rapport du Comité de direction.

Pour remplacer au Comité de direction le regretté Robert Cavin, il est fait appel à M. Auguste Jaton, syndic des Cullayes. Le secrétaire en charge est confirmé dans ses fonctions. Diverses décisions d'ordre interne sont prises, puis le caissier procède au paiement de l'intérêt des parts sociales.

Gx.

COURGENAY (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, s'est tenue le samedi 16 avril au local de la fanfare. C'est le 20^e exercice que les dirigeants de cette institution ont présenté à 70 membres qui assistaient aux délibérations sous la présidence de M. Simon Kohler, conseiller national.

En ouvrant cette séance, le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et particulièrement aux dames qui s'intéressent également à la vie de notre Caisse locale. Dans son rapport, il releva l'activité toujours croissante de la Caisse. Il mit en relief l'esprit d'économie qui anime chacun, à en juger par l'augmentation des affaires et du bilan. La situation favorable que s'est acquise la Caisse par rapport à l'exercice précédent en est une preuve éloquente. M. Kohler fit également un tour d'horizon sur la situation économique du pays, analysa les principaux événements survenus sur le marché de l'argent et constata que la surchauffe semble se résorber quelque peu. En conclusion, le président releva le travail accompli par les comités et rendit hommage à la mémoire de quatre membres décédés pendant l'année écoulée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, présenté par M. Henri Hänni, secrétaire, fut approuvé à l'unanimité.

Il appartenait ensuite à M. Ernest Cerf, caissier, de présenter et commenter les comptes pour la première fois. Avec la modestie et la compétence qu'on lui connaît, il présenta ceux-ci clairement et dans l'ordre chronologique. Le roulement en 1965 s'est élevé à 2 581 007 fr., avec 1487 opérations. Le bilan s'élève à 2 781 253,50

francs. Relevons, par ailleurs, les chiffres suivants : total des prêts, 2 530 701 fr. ; épargne, 2 166 895,85 fr. ; obligations, 388 000 fr. Le bénéfice pour 1965 est de 17 518 fr., versé intégralement au fonds de réserve qui se monte à 125 310,65 fr. Le caissier releva encore qu'au cours de l'année écoulée, il put constater le travail sérieux, important et en profondeur qu'avait fait son prédécesseur, M. Albert Patrix. Aussi, il le remercia encore une fois, au nom de l'assemblée et en son nom personnel, pour son grand dévouement accordé à la cause de notre Caisse, pendant les années qu'il en a eu la charge.

Après rapport et proposition de M. Joseph Hublard, président du Conseil de surveillance, ces comptes furent acceptés, et des remerciements chaleureux furent adressés au dévoué caissier en charge.

En fin d'assemblée et pour conclure celle-ci, M. Simon Kohler se plut à relever l'activité de notre société, son but d'entraide envers tous, les contacts amicaux et cordiaux qu'il a eu l'occasion de créer au sein des comités de la caisse et de tous les membres. Et de souhaiter une marche toujours prospère de notre institution qui, après 20 ans d'existence, a pu rendre de précieux services à la population de notre village. Il invita ensuite les sociétaires à s'approcher du caissier pour toucher l'intérêt de la part sociale et à se retrouver tous à l'Auberge de la Diligence.

C'est dans une bonne ambiance d'amitié que se termina cette belle assemblée.

O. C.

COURENDLIN (Jura)

Les 2 × 20 ans de la Caisse Raiffeisen

C'est en 1926, le 24 février, que fut fondée notre Caisse de crédit mutuel. Ce jour-là, 47 hommes se réunirent pour entendre un exposé de M. l'abbé Montavon, directeur des Caisses Raiffeisen pour le Jura et signèrent sur le champ les statuts.

Pour commémorer cet anniversaire, tous les raiffeisenistes de Courrendlin et des environs étaient conviés à une manifestation jubilaire, le samedi 19 mars. Les comités firent précéder cette manifestation de l'assemblée générale ordinaire.

Assemblée ordinaire

Elle se déroula à la Maison des œuvres, devant une assistance record. Après l'ouverture et les salutations d'usage de M. Oscar Haefliger, président, M. André Comte fut désigné comme secrétaire du jour et M. Ernest Pauli donna lecture du compte rendu des dernières assises.

Le rapport d'activité, présenté par le président de la Caisse, releva les caractéristiques de l'année 1965 sur le plan économique : la superconjuncture et la mauvaise période agricole (fièvre aphteuse) furent notamment évoquées. Puis le travail de notre coopérative de crédit fut mis en évidence, ses dirigeants remerciés et une reconnaissance particulière fut exprimée à l'égard de tous les membres pour leur fidélité.

Parlant technique, le caissier, M. Armand Guélat, analysa le bilan au 31 décembre 1965 et commenta quelques postes du compte d'exploitation. Il recommanda spécialement l'épargne et les comptes courants.

M. le doyen Pierre Buchwalder, président du Conseil de surveillance, souligna la bonne activité des organes dirigeants et obtint de l'assemblée décharge et remerciements à leur adresse.

Quelques chiffres

Mouvement général, 5 527 804 fr. ; dépôts d'épargne en 1965, 952 320 fr. ; rétraits d'épargne en 1965, 687 706 fr. ; impôts à la charge de la Caisse, 3690.15 francs ; droits perçus (impôts anticipés), 25 818 fr. ; somme du bilan, 3 589 226 fr., dont le compte d'épargne avec 1041 carnets, 2 984 391 fr. A fin 1965, le nombre des membres s'élevait à 226.

Elections et réélections

M. Léo Buchwalder, de Rossemaison, démissionnaire, fut remplacé par M. Francis Theurillat, instituteur à Rossemaison.

Trois membres du Conseil de direction étaient en réélection : MM. Paul Voillat, Ernest Cortat et Charles Seuret. Ils furent réélus à l'unanimité pour une nouvelle période. Il en fut de même pour deux membres du Conseil de surveillance : MM. Ernest Pauli et André Comte.

Une brève communication en rapport avec la hausse des taux ($\frac{1}{4}$ % pour tous les postes) et une discussion dans les divers, suivie du paiement de l'intérêt de la part sociale, mirent un point final à l'assemblée ordinaire, rondement menée.

Assemblée jubilaire

Elle se déroula à la halle de gymnastique où 220 couverts avaient été dressés. Parmi les invités, on notait la présence des maires de trois communes : Courrendlin, Châtillon et Rossemaison ; des représentants et des délégués de la commune municipale et de la commune bourgeoise de Courrendlin, de la paroisse catholique, de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel et de trois Caisses de villages voisins. Au centre de la salle, une table d'honneur était dressée à l'intention des 12 membres fondateurs présents.

Un excellent repas, un vin du meilleur cru de France, une musique de circonstance, il n'en fallait pas davantage pour que l'ambiance fut « du tonnerre », et que chaque compliment ou production fut goûté à souhait.

M. Oscar Haefliger, président, rappela cette journée historique du 24 février 1924 et évoqua le climat dans lequel naquit la Caisse Raiffeisen. Grâce à son caissier dévoué, M. Ch. Faehndrich, qui fut à la tâche pendant plus de 35 ans, grâce à une administration prudente et sage, la Caisse prit son essor pour, d'un grain de sénévé, devenir la plante productive qu'elle est aujourd'hui.

Un hommage fut ensuite rendu aux membres fondateurs présents, par M. le doyen Buchwalder. Des cadeaux pour les hommes et des fleurs pour les épouses et

toute une vague d'applaudissements témoignèrent de la gratitude de l'assemblée envers ces pionniers.

Le mérite des dirigeants actuels fut relevé par M. Armand Guélat, dans une brève allocution. Un cadeau également pour chacun, sous la forme d'une bouteille de mousseux, punctua d'une manière palpable les paroles de remerciement.

Puis s'exprimèrent les invités. M. Fernand Monnin, maire de Courrendlin, félicita la Caisse et sa féconde activité ; M. Jean Christe, président de la paroisse catholique, évoqua les 1100 ans de notre village ; MM. Laurent Aubry et Albert Ackermann apportèrent le message, tout de sympathie, de la Fédération jurassienne des C.C.M. ; M. Raymond Chapatte, au nom des délégations des Caisses voisines, salua la Caisse de Courrendlin. Au nom des fondateurs, M. François Chételat, ancien maire de Châtillon, exprima son grand plaisir et entonna « *Sur les bords de la Riviera* » pour la grande joie de l'assistance. Entretemps, une production du chœur Sainte-Cécile avait reçu les applaudissements mérités.

En résumé, ce fut une bonne soirée, passée dans un esprit de franche camaraderie, de cordialité et dont chacun emporta un excellent souvenir. Il faut savoir gré aux organisateurs de n'avoir rien ménagé pour marquer d'une véritable pierre blanche les deux fois vingt ans de la Caisse Raiffeisen.

Un merci tout particulier fut finalement adressé à la famille Widmer et à son équipe de collaborateurs qui mirent tous leurs talents à disposition, et à la municipalité pour avoir si aimablement ouvert les portes de la halle de gymnastique. Ces mérites furent relevés dans les allocutions finales du major de table et du président.

Ce dernier, après avoir souligné le travail considérable fourni par Mme Guélat, la remercia tout spécialement et clôtura la soirée en disant, encore une fois, sa reconnaissance à tous les membres présents.

A. G.

VOUVRY (VS)

L'assemblée générale statutaire de la Caisse de crédit mutuel de Vouvry a démontré, une fois de plus, la solidité de cette institution et le large crédit dont elle jouit auprès de la population locale.

Le rapport présidentiel de M. Marcel Quaglia a spécialement mis en valeur la question de l'épargne, sa nécessité et le soutien sans cesse accru que doit lui accorder notre parlement fédéral. Il souligna, d'autre part, la parfaite collaboration établie entre les organes dirigeants qui assurent la gestion de la Caisse. Notre compéte caissier, M. Maurice Vuadens, pionnier de l'œuvre et qui en assure pour la plus grande part son réjouissant développement, analysa, avec une précision toute mathématique, l'éloquent langage des chiffres, juge-en :

Roulement, 3 594 113,06 fr. ; 817 opérations ; prêts nouveaux, 762 563,70 fr. ;

réserves, 67 274,05 fr. ; bénéfice, 4 664,70 francs.

Tous ces chiffres accusent des montants jamais atteints à ce jour et, sans sombrer dans un optimisme béat, notre Caisse a lieu d'être fière des résultats déjà acquis. Notre « ministre des finances » commenta aussi quelques pertinentes considérations sur les problèmes d'actualité. Les rapports de l'Union suisse de Saint-Gall, du Conseil de surveillance corroborent cette marche sans cesse ascendante de notre institution dont les comptes furent approuvés à l'unanimité. M. Bernard Dupont, président de la commune, adressa quelques paroles aimables aux dirigeants, qu'il félicita et remercia. Il mit en lumière le rôle important de l'organe de crédit mutuel dans la construction, l'amélioration du logement artisanal rural et familial et dans l'économie générale de notre village en pleine période de transformation. Le paiement des parts sociales mit fin à cette assemblée fructueuse, empreinte du meilleur esprit et pleine de promesses pour l'avenir.

P.

LA COTE-AUX-FEES (NE)

En présence de très nombreux sociétaires, eut lieu le samedi 5 mars, l'assemblée générale ordinaire de cette institution locale d'épargne mutuelle qu'est la Caisse Raiffeisen. Le président du Comité de direction, M. Robert Pétremand, souhaite la bienvenue à chacun, et après un chant d'ensemble, l'assistance observa une minute de silence à la mémoire de M. Louis Seydoux, décédé subitement l'an passé.

Après la désignation des scrutateurs et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, on entendit les rapports habituels et très circonstanciés du président et du caissier. M. Pétremand s'étendit en considérations très intéressantes sur la politique conjoncturelle nationale et le marché des capitaux, relevant en particulier que tous les secteurs économiques n'ont pas connu un essor identique. C'est ainsi que l'agriculture eut à souffrir des mauvaises conditions atmosphériques et d'une épizootie de fièvre aphteuse qui n'a heureusement pas touché notre région. L'orateur analysa le développement des banques dans la période de haute conjoncture que nous vivons et fit remarquer que celui des Caisses Raiffeisen en Suisse était réjouissant. Le président conclut en formant des vœux pour la prospérité de notre coopérative d'épargne.

Le rapport du caissier, M. Willy Barbezat, fut comme à l'accoutumée fort détaillé et non dépourvu d'humour et de finesse. Relevons-en quelques chiffres.

L'an dernier, la Caisse de crédit mutuel de La Côte-aux-Fées comptait 145 sociétaires. Les entrées et sorties de capitaux totalisèrent chacune plus de 2,8 millions de fr., le roulement s'élevant à 5 632 000 francs. Quant au compte d'exploitation, il indique 93 000 fr. aux produits et 84 800 fr. aux charges, laissant un bénéfice net de 8 230,50 entièrement versé à

la réserve. Celle-ci s'élève actuellement à 113 224 fr.

Le vice-président du Comité de surveillance, M. Maurice Piaget, demanda à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements au dévoué caissier, ce qui fut fait à l'unanimité.

Quelques membres des deux comités passèrent en réélection ; ils furent reconduits pour une nouvelle période de quatre ans. Seul M. Armand Piaget, actuel vice-président, n'accepta pas de réélection au sein du Comité de direction. Des remerciements lui furent adressés et le président lui remit un souvenir tangible. Son successeur fut désigné en la personne de M. Robert Piaget.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une collation, comme toujours copieuse et fort bien servie par quelques dames dévouées, fut très appréciée. Au nom du Conseil communal et de toute la population, M. David Bourquin, syndic, remercia les organes de la Caisse Raiffeisen pour leur fructueuse activité au service de l'économie locale.

Quatre courts métrage et un film sur l'« Expo », dus à M. Hans Maegli, cinéaste amateur, plurent à tous et mirent un point final à cette importante manifestation, parfaitement réussie.

W. B.

ORZENS (VD)

La Caisse de crédit mutuel d'Orzens a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. W. Billaud, président du Comité de direction à Orzens. En ouvrant cette 33^e assemblée, il souhaite la bienvenue et salue la présence de M. A. Chevalley, ancien député, de M. Charly Bovay, syndic à Ursins, le plus jeune syndic de la Suisse, et de plusieurs anciens membres des comités : MM. A. Meystre, E. Burkhard, E. Burla et R. Vagnières. Il salue avec plaisir M. Fernand Gerber, agriculteur à Démoret qui agrémentera la fin de la soirée par des vœux sur les îles Canaries. M. le président proclama quatre nouveaux membres : M. R. Vagnières, Mme R. Gonin, Mme A.-Louise Billaud, Mme A. Burla. Il rappelle la mémoire de M. Roger Flaction, décédé, et termine son discours d'ouverture par ces mots : « Seules les forces morales et spirituelles peuvent nous garder de ce matérialisme qui caractérise notre époque. Un pays ne peut vivre sans âme ! »

Après la nomination de 2 scrutateurs, MM. M. Dubrit et G. Vulliamoz, M. A. Bettex, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, lequel est adopté avec vifs remerciements à son auteur.

Ensuite, on passe au rapport présidentiel. M. le président relève le développement constant de la Caisse, et ses services rendus, mais aussi, d'un autre côté, cette dévaluation progressive néfaste à l'argent épargné. Par suite des arrêtés fédéraux sur la surchauffe, l'effet se fait sentir. 1965 n'a pas apporté satisfaction à l'agriculture, mais on constate un recul

de la spéculation foncière, avec l'espoir d'une baisse dans la construction et sur l'achat des machines.

M. A. Burla, caissier, donne connaissance des comptes de l'exercice 1965, tout en relevant les bienfaits de l'épargne. Le roulement a été de 2 072 014,03 fr. en 879 opérations. Le bénéfice se monte à 4 956,80 fr., avec 58 212,50 fr. de réserves.

M. H. Tacheron, président du Conseil de surveillance, dans un rapport très concis, fait part de sa satisfaction des résultats obtenus et propose à l'assemblée d'adopter les comptes.

Aux élections statutaires, M. W. Billaud, président, demande à être remplacé. Sur proposition des comités, M. Arthur Burdet, à Ursins, est nommé président de la Caisse de crédit mutuel d'Orzens. MM. A. Bettex et H. Vagnières sont réélus pour quatre ans. Deux nouveaux membres sont élus au Comité de direction : MM. C. Billaud et G. Burkhard, ce dernier en remplacement de M. R. Vagnières.

Parce qu'il a fondé la Caisse d'Orzens et assuré 33 ans de présidence, la Caisse de crédit mutuel a voulu témoigner sa reconnaissance à son président en lui remettant une magnifique aiguière dédiée. M. A. Burla, caissier, a, par d'aimables paroles, remercié son président. Sur proposition de M. Arthur Burdet, l'assemblée acclame M. W. Billaud, président d'honneur de la Caisse de crédit mutuel d'Orzens.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, les membres sont invités à une collation aux « 3-Chasseurs ». Pour terminer cette importante assemblée, M. Fernand Gerber, agriculteur à Démoret, nous a narré son voyage de 15 jours aux îles Canaries en passant de superbes vœux sur l'écran. Soirée bienfaisante et enrichissante à l'actif de la Caisse de crédit mutuel d'Orzens.

W. B.

LES PONTS-DE-MARTEL (NE)

Le président du Comité de direction, M. Jean Zmoos, ouvre l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel, en saluant les nombreux membres qui se sont déplacés, au milieu desquels il signale les nouveaux arrivés en leur souhaitant une cordiale bienvenue. Ce sont : MM. Henri Béguin, Charles-Albert Maire, Georges-André Nicolet, Adolphe Rollier et Michel Robert.

Après avoir fait observer un moment de silence en mémoire de MM. Henri Jeanneret et Albert Dubois de Petit-Martel, décédés dans le courant de l'année et respectivement membres de la Caisse Raiffeisen depuis 1941 et 1947, M. Zmoos donne la parole au secrétaire, M. Samuel Randin, pour la lecture du procès-verbal, adopté à l'unanimité.

Le président du comité de direction enchaîne en faisant un tour d'horizon des activités industrielles, commerciales et agricoles de notre pays. Il y relève notamment un ralentissement dans la progres-

sion de la surchauffe, mais aussi et malheureusement une augmentation continue de l'indice des prix à la consommation qui a, pour conséquence inéluctable, une dépréciation monétaire constante.

Le président souligne à ce sujet que les moyens de lutter efficacement contre le renchérissement sont, d'une part l'épargne et, par voie de conséquence, la restriction des dépenses.

Après avoir signalé les moments difficiles que l'agriculture a traversés en 1965 et début 1966 à cause du mauvais temps et de la fièvre aphteuse, M. Zmoos indique que la Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel compte 164 membres, en augmentation de 5 par rapport à l'année dernière. La saine administration de la coopérative est due en particulier aux dévoués caissiers, M. et Mme Ulysse Benoit, ainsi qu'aux membres du Comité de direction et à ceux du Conseil de surveillance qui sont tous chaleureusement remerciés.

Parmi eux, M. Zmoos a le regret d'annoncer les démissions de M. Samuel Randin, secrétaire du Comité de direction depuis vingt ans et de M. Auguste Haldimann, président du Conseil de surveillance et membre fondateur de la Caisse depuis vingt-neuf ans.

Les comptes sont présentés par Mme et M. Ulysse Benoit, caissiers. Les solides bases de la Caisse engendrent la confiance des sociétaires qui sont remerciés pour l'augmentation de l'épargne, d'un montant de 225 000 fr. Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à 26 011,75 fr. et les réserves, en augmentation, passent de ce fait à 273 835,66 fr.

M. Auguste Haldimann, président du Conseil de surveillance, mentionne tout d'abord le bilan qui s'élève à la somme de 5 159 960,56 fr., ce montant révèle que la Caisse de crédit mutuel bénéficie d'une situation matérielle des plus réjouissantes. Au vote, les trois propositions du dit Conseil pour l'approbation des comptes sont acceptées à l'unanimité.

Par suite des démissions de MM. Samuel Randin et Auguste Haldimann déjà signalées plus haut, l'assemblée procède à la nomination de M. John Perret, président de commune, en qualité de président du Conseil de surveillance, et à celle de M. Georges-André Nicolet, en qualité de secrétaire du Comité de direction. Après un vibrant témoignage de reconnaissance adressé tour à tour par MM. Jean Zmoos et John Perret à l'endroit de MM. Auguste Haldimann et Samuel Randin, ce dernier accepte d'être nommé membre du Conseil de surveillance où son expérience sera sûrement très appréciée. Enfin, aux applaudissements chaleureux de toute l'assemblée, M. Auguste Haldimann est nommé membre d'honneur. Une planté lui est offerte en témoignage de gratitude.

Avant le paiement de l'intérêt de la part sociale, M. Jean Zmoos clôture cette importante assemblée en regardant vers l'avenir, tout particulièrement à l'année prochaine où la célébration du 30^e anniversaire de la Caisse Raiffeisen sera souligné.

S. P.

VAL-D'ILLIEZ (VS)

Dimanche, 13 mars, la Caisse Raiffeisen de Val-d'Illiez a tenu son assemblée générale annuelle.

Après avoir salué les membres présents, souhaité la bienvenue aux nouveaux copérateurs et rappelé le souvenir des sociétaires décédés en 1965, le président du Comité de direction prie le secrétaire de lire le procès-verbal et charge ensuite successivement les responsables de présenter les rapports des différents organes dirigeants.

Le rapport du Comité de direction fait un tour d'horizon traitant de l'évolution générale de l'économie suisse régionale et locale, émet des considérations très pertinentes sur des problèmes relatifs à notre agriculture, met en garde contre une publicité exagérée qui incite le consommateur à acheter beaucoup plus que ses besoins essentiels, encourage l'épargne afin de contribuer à freiner le renchérissement dangereux pour notre situation économique. En ce qui concerne notre économie locale, le président lance un avertissement afin de préserver nos terres de la spéculation étrangère en citant les paroles de notre poète valaisan, Maurice Chappaz, dans son livre « *Portraits des Valaisans* » : « Le Vieux-Pays se transforme à vue d'œil sous la main d'affairistes de tout poil qui répandent, paraît-il, la prospérité et le progrès en remplissant largement leurs poches. »

L'exposé du caissier commente les chiffres que chaque membre a pu lire sur la feuille de convocation reçue et qui renseignaient sur la situation financière de la coopérative.

Dans son rapport, le Conseil de surveillance résume les constatations faites au cours de ses contrôles. Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Aux élections statutaires, M. Benoît Borrat-Besson est nommé président du Conseil de surveillance.

Le comité avait eu l'heureuse idée d'inviter à cette réunion, M. Urbain Zufferey, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand. Après avoir dit sa joie de constater la bonne marche de la Caisse de Val-d'Illiez et les progrès réalisés, M. Zufferey parla de l'activité du mouvement raiffeiseniste suisse et valaisan. Puis il démontra l'utilité des Caisses Raiffeisen pour nos populations rurales. En terminant, il adressa un vibrant appel à tous pour qu'ils manifestent toujours mieux leur foi et leur fidélité à l'idéal qui les anime.

La causerie du président de la Fédération, écourtée pour permettre aux assistants de participer au loto paroissial, a vivement plu à l'auditoire qui n'a pas ménagé ses applaudissements.

Belle assemblée qui a renforcé en chacun le sentiment de faire partie d'une institution bien au service de l'économie humaine.

M. B.

ORVIN (Jura)

En cette période de l'année, les assemblées, les manifestations de toutes sortes sont multiples, et chaque année on rencontre davantage de difficultés pour arrêter une date pour nos assemblées générales qui convienne à la majorité de nos membres. C'était le 12 mars, et malheureusement, elle devait coïncider avec d'autres rencontres, ce qui eut pour conséquence une participation quelque peu réduite.

Cependant l'ordre du jour se liquida dans l'ordre prévu, en présence de quelque 50 membres. Le dernier procès-verbal du secrétaire, M. Henri Boder, fut accepté avec remerciements à son auteur.

Négligeant les chiffres, figurant aux comptes délivrés, cette année, dans tous les ménages, M. Paul Villard, président, présenta un rapport basé sur les événements qui influencèrent notre activité. Il parla également de la situation politique, que nous ne devons pas ignorer, des diverses influences de l'étranger, enfin de la vie trépidante d'aujourd'hui, sans oublier le bilan de l'agriculture. Le renchérissement est progressif et réduit la valeur de notre franc, mais, dit-il, l'épargne peut redresser notre économie nationale à condition toutefois, que les impositions diverses n'annihilent pas les efforts de ceux qui pensent encore « Aide-toi et le Ciel t'aidera ». Constatant le beau résultat obtenu l'année dernière, le président remercia tous les coopérateurs pour leur travail, leur soutien et leur collaboration. Il adressa également des paroles de gratitude à l'égard des corporations municipale, bourgeoise et paroissiale qui ont de plus en plus recours à nos services.

Pour le caissier, M. J. Mottet, l'année 1965 fut on ne peut plus satisfaisante ; le bouclement laisse apparaître un profit net de 9818,50 fr. versé aux réserves, qui s'élèvent à 92 110,91 fr. Préalablement, le caissier mit en évidence les capacités d'économie générale. On peut sans conteste affirmer que les placements sur assurances, retraites, rentes, etc., absorbent le 50 % des sommes préalablement destinées à l'épargne. Or, malgré cette constatation, les dépôts sur livrets d'épargne sont supérieurs de 110 000 fr. aux retraits, de telle sorte que ce compte indique un solde de 1 187 392,70 fr., tandis que les obligations se montent à 184 200 fr. Si l'on ajoute 196 769,20 de dépôts en compte courant, nous gérons ainsi 1 568 361,90 fr.

M. Emmanuel Aufranc, président du Conseil de surveillance se référa aux nombreux pointages effectués, aux contrôles suivis de Saint-Gall, pour solliciter l'approbation des comptes et propositions du comité.

L'ordre du jour prévoyait les élections statutaires et, par vote unanime, les intéressés furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période.

C'est en 1941 que M. Arthur Auroi fut élu au Conseil de surveillance. Ce jubilé méritait d'être signalé. Un quart de siècle

au service de la Caisse méritait bien le plateau dédicacé et les applaudissements de l'assemblée.

Signalons encore que quatre membres avaient 25 ans de sociétariat, ce sont : MM. Pierre Villard, Edmond Aufranc, Jules Racine et Henri Monnier. Pour eux également le président avait préparé les paroles de circonstance, que compléta une substantielle attention.

Avant le paiement de l'intérêt aux parts sociales, M. Ch. Mottet, maire et membre de la Caisse exprima sa satisfaction et celle de l'assemblée pour le travail constructif de notre institution. Les beaux résultats obtenus jusqu'ici parlent éloquemment en faveur des dirigeants. Il est certain, dit-il, que la Caisse favorise l'épargne et permet l'émancipation des classes. Les pouvoirs publics sont mis à contribution dans trop de circonstances car, si les gains ont augmentés, les dépenses sont faciles. L'épargne est le premier remède au redressement d'une économie déficitaire.

L'assemblée se termina par la collation habituelle.

JAM.

SAINT-LEONARD (VS)

L'assemblée générale du samedi 12 mars connut une telle affluence de participants que la salle de la Cible s'avéra bien trop petite.

Le comité présentait les comptes du 32^e exercice, tenus d'une façon impeccable par le nouveau caissier, M. Edmond Betrisey. Les chiffres suivants sont à retenir qui disent éloquemment le rôle que cette institution bancaire joue dans notre communauté villageoise.

Roulement, 10 871 543,98 fr. en 4129 opérations. Total du bilan, 5 670 574,70 fr. ; bénéfice net de l'exercice, 17 862,13 francs ; réserve à fin 1965, 201 914,75 fr. Parts sociales (267 sociétaires), 53 000 fr. Fonds propres, 254 914,75 fr. Epargne (1132 livrets), 4 249 962,92 fr.

Selon une statistique établie par M. Urbain Zufferey, président de la Fédération cantonale, la Caisse de Saint-Léonard est l'une des plus importantes du canton, tant par le nombre de ses membres que par le volume des différentes opérations bancaires qui y sont traitées. Fondée en 1933 par quelques jeunes gens pétris d'idéal, elle conquiert très rapidement la confiance de la population et joua, sans conteste, un rôle décisif dans le développement prodigieux de la localité. La population doit une grande reconnaissance aux fondateurs et à tous ceux qui ont continué leur œuvre. Un événement capital marque l'assemblée de ce jour : les participants unanimes ont ratifié l'achat d'une place à bâtir où la société édifiera les locaux qui lui sont indispensables.

Les membres suivants avaient leurs mandats échus au sein des comités : au Comité de direction, MM. Aristide Solioz,

vice-président, Marcel Tamini, secrétaire et Charles Delalay, membre ; au Conseil de surveillance : M. Léonce Studer. Tous furent réélus par acclamation dans leurs fonctions respectives.

M. Joseph Bertrisey, vice-président du Conseil de surveillance, fêta ce jour ses 30 années d'activité. L'Union suisse lui fit remettre le plateau dédié traditionnel. Les présidents des Comités de direction et du Conseil de surveillance y ajoutèrent leurs compliments et leurs vœux.

La présence de MM. Urbain Zufferey, président de la fédération cantonale et Angelin Luisier, chef du Service de la formation professionnelle, honorait cette assemblée. M. Luisier fit une conférence magistrale sur l'éducation et la formation technique de notre jeunesse. Chacun put se rendre compte de l'immense effort accompli par notre canton dans ce domaine et trouva en M. Luisier un homme au grand cœur, attentif à tous ces problèmes. Qu'il en soit vivement remercié.

M. T.

SOUBEY (Jura)

L'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu le samedi 12 mars, à 20 h. 30, à la Maison des œuvres. Le président du Comité de direction, M. E. Maître, ouvre la séance en saluant cordialement les membres présents, dont une vénérable dame et déplorant l'absence du caissier, M. André Wermeille, retenu à Montana, par la maladie. Il salue particulièrement et remercie le secrétaire *ad interim*, M. Pierre Paupe qui a bien voulu accepter de remplacer notre caissier pendant sa maladie, pour terminer et boucler les comptes de l'année 1965.

Deux scrutateurs sont nommés et la parole est donnée au dévoué secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est accepté sans observation et avec vifs remerciements.

Dans son rapport présidentiel, M. E. Maître relève la bonne marche de notre institution et son activité toujours croissante. Il souligne que les taux créanciers ont augmenté pour favoriser l'épargne, sans doute ; mais, malheureusement, les taux débiteurs aussi, sont à la hausse ! La surchauffe menace toujours notre monnaie nationale, et l'épargnant doit être soutenu et encouragé dans ses efforts.

Il relève encore que nous avons eu deux décès à déplorer au cours de l'année : MM. Urbain Paupe et René Paupe, deux frères qui sont enterrés à côté de leur autre frère Imier et, tous trois — cas rare et émouvant — reposent côte à côte à l'ombre de notre vieille et chère église. Une minute de silence est observée pour honorer leur mémoire.

C'est au tour du caissier *ad interim*, M. Pierre Paupe, instituteur, de présenter les comptes du 22^e exercice. Tout d'abord, il remercie les organes compétents de la Caisse qui lui ont témoigné leur confiance

en l'appelant à remplacer le caissier malade. Il a accepté volontiers, dit-il, voulant ainsi rendre service à son village natal, et dès le retour du caissier, il lui remettra la caisse. Quant aux comptes de l'exercice 1965, M. Paupe nous donne très peu de chiffres, il se contente de souligner la marche normale de notre institution ; il se réjouit de l'augmentation des affaires et du bilan et félicite les membres pour leur esprit d'épargne et pour leur ponctualité à verser les intérêts et amortissements. Il insiste tout particulièrement sur les services appréciés que notre caisse est appelée à rendre à la population de Soubey et des environs, et demande à chaque membre d'être de bons propagandistes raiffeisenistes.

Puis c'est le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. M. le curé Montavon, président, rapporte. Il relève, tout d'abord, l'embarras dans lequel se sont trouvés les deux comités face à la maladie du caissier qu'il a fallu remplacer promptement. En faisant appel à M. Paupe, instituteur, ils ont pensé à un caissier au courant de la comptabilité du système raiffeiseniste pour que l'assemblée générale puisse avoir lieu en temps voulu. M. le curé remercie M. Paupe chaleureusement et forme les meilleurs vœux de guérison et prompt retour pour notre caissier, M. A. Wermeille. Il se plut à relever l'excellente gestion de notre institution, ce que nous ont révélé les contrôles de caisse habituels et que nous avons effectués. D'ailleurs, l'Office de revision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel procède, elle aussi, chaque année, au contrôle de la gérance et de la comptabilité. A l'unanimité les trois propositions d'approbation sont acceptées sans opposition.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, tous se retrouvent à l'Hôtel du Cerf pour le verre de l'amitié.

H. M.

SAINTE-URSANNE (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu, dimanche 20 février, sa 32^e assemblée générale annuelle. Cette réunion a eu un très beau succès puisque 165 sociétaires y assistaient.

Le président, M. Xavier Marchand, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à tous. La lecture du procès-verbal, par M. Eugène Girardin, donna ensuite un clair aperçu de la dernière assemblée.

Après un hommage rendu aux membres décédés durant l'année écoulée, le président fit un excellent rapport sur la situation de notre petite banque locale. Il souligna le développement de son activité et releva les nouveaux succès enregistrés au cours du dernier exercice. Il recommanda très spécialement l'épargne et exprima ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

La caissière, Mlle Paulette Lapaire commenta les différents postes du compte 1965. Le bilan, en augmentation de 450 000 fr., s'élève à 4 530 000 fr., dont 2 803 000 fr. déposés sur carnets d'épargne (942 carnets) et 996 000 fr. sur obligations. Le 32^e exercice a été des plus réjouissants et le roulement se chiffre à 6 780 000 fr., en 4273 opérations. Le bénéfice de 7026,55 fr. a été versé au fonds de réserves, qui atteint 157 194 fr.

Il appartient à M. Léon Buchwalder, président du Conseil de surveillance, de relever la bonne gérance des affaires et de faire approuver les comptes, ce qui intervint par un vote unanime de l'assemblée.

Aux élections statutaires, les membres en réélection furent confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période.

Dans les divers, quelques questions furent posées au comité qui se chargea de réaliser au mieux les vœux des sociétaires.

Après la distribution des intérêts aux parts sociales, tous se rendirent au restaurant de l'Ours où un excellent repas fut servi. C'est dans une joyeuse ambiance que se prolongea cette assemblée, nouveau témoignage du bel essor de notre Caisse de crédit mutuel.

P. L.

ISERABLES (VS)

Le 24 février écoulé, à 20 h., à la grande salle du Café du Cercle, notre Caisse de crédit a tenu sa 56^e assemblée générale ordinaire. Comme d'habitude, la salle était comble, car nombreux sont les déposants et les sympathisants qui assistent à nos délibérations annuelles.

La Caisse continue sa marche ascendante, et voici quelques chiffres : sociétaires 159 roulement 4 082 660,45 fr., en 1069 opérations ; dépôts d'épargne, 2 593 660,45 francs, en 553 carnets ; bilan, 2 981 759,59 francs, avec une augmentation de 241 298 francs. Bénéfice de 11 275,55 fr., portant les réserves à 113 444,54 fr. Bons résultats, mais qui seraient encore meilleurs si tous les sociétaires étaient des raiffeisenistes à 100 %.

La séance administrative fut suivie, selon la tradition, d'une partie instructive.

Cette année, M. Ch. Favre, ingénieur agronome et M. Vallotton, technicien, collaborateurs de la maison Maag, nous parlèrent de la culture des petits fruits. Ce fut une causerie très intéressante, spécialement sur les cultures de la fraise et de la framboise, cultures importantes pour notre commune de montagne. Nos deux spécialistes nous montrèrent, en de belles projections en couleurs, les maladies et les ennemis de ces plantes et les moyens de les combattre.

Merci pour leurs bons conseils et souhaitons que de prochaines bonnes récoltes récompenseront les efforts de nos sociétaires et grossiront le roulement de notre Caisse.

M. F.

La Suisse raiffeiseniste en 1965

1106 Caisses Raiffeisen

- 344 en Suisse romande
- 636 en Suisse alémanique
- 85 en Suisse italienne
- 41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	568	2 109	6 852	338	8 754	9 233
Appenzell R.-I.	3	271	1 883	6 387	257	7 572	13 967
Argovie	99	14 489	81 924	251 751	15 491	381 890	818 811
Bâle-Campagne	14	2 954	13 747	45 459	2 652	76 108	168 228
Berne	147	15 149	62 417	196 060	9 515	255 162	441 959
Fribourg	74	8 360	49 166	134 700	7 843	188 072	330 380
Genève	35	2 710	7 892	36 012	2 221	64 450	189 882
Glaris	1	297	1 142	3 975	160	4 357	3 845
Grisons	89	7 006	27 411	67 123	3 818	117 984	242 085
Lucerne	48	6 306	49 817	101 557	4 919	139 181	442 482
Neuchâtel	33	2 813	13 013	31 304	1 743	46 292	74 146
Nidwald	5	651	5 728	12 280	640	14 704	26 902
Obwald	4	593	3 588	8 401	450	12 367	19 539
Saint-Gall	83	18 358	122 609	356 611	24 434	575 824	1 819 620
Schaffhouse	4	448	2 271	6 363	450	10 391	19 379
Schwyz	14	2 627	17 889	41 622	2 192	56 954	115 881
Soleure	76	12 441	76 274	222 571	12 831	318 583	588 872
Tessin	78	5 848	*	**	1 803	101 097	178 671
Thurgovie	47	7 540	42 073	135 966	11 360	265 945	823 431
Uri	18	1 916	10 075	23 762	1 161	30 373	54 155
Valais	128	15 852	51 921	179 535	8 971	267 892	461 810
Vaud	81	7 094	25 819	83 919	5 983	128 614	292 300
Zoug	12	2 127	10 435	28 232	1 184	41 171	123 307
Zurich	10	893	4 711	14 985	1 117	26 700	66 812
1965	1 106	137 311	683 914	1 995 427	121 533	3 140 437	7 325 697
1964	1 101	136 079	661 131	1 854 105	112 656	2 893 332	6 893 217
Augmentation en 1965	5	1 232	22 783	141 322	8 877	247 105	432 480

* Nombre de livrets de dépôts : 15 417.

** Avoirs sur livrets de dépôts : 84 860.